

**PREMIER SUPPLEMENT EN DATE DU 13 MAI 2014 AU
PROSPECTUS DE BASE
EN DATE DU 17 OCTOBRE 2013**

**Ville de Marseille
Programme d'émission de titres de créance
(Euro Medium Term Note Programme)
700.000.000 d'euros**

Le présent supplément (le "**Supplément**") constitue un premier supplément à, complète et doit être lu conjointement avec, le prospectus de base en date du 17 octobre 2013 (le "**Prospectus de Base**"), visé le 17 octobre 2013 par l'Autorité des Marchés Financiers ("**AMF**") sous le numéro 13-555 en date du 17 octobre 2013, préparé par la Ville de Marseille (l'"**Emetteur**" ou la "**Ville de Marseille**") et relatif à son programme d'émission de titres (*Euro Medium Term Note Programme*) d'un montant de 700.000.000 d'euros (le "**Programme**"). Les termes définis dans le Prospectus de Base ont la même signification dans le présent Supplément.

Le présent Supplément a été déposé à l'AMF, en sa capacité d'autorité compétente conformément à l'article 212-2 de son Règlement Général, lequel transpose la Directive 2003/71/CE du Parlement Européen et du Conseil en date du 4 novembre 2003 telle que modifiée par la Directive 2010/73/UE du Parlement Européen et du Conseil du 24 novembre 2010 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé (la "**Directive Prospectus**").

Le présent Supplément a été préparé conformément à l'article 212-25 du Règlement Général de l'AMF, qui transpose en droit français l'article 16.1 de la Directive Prospectus.

Le présent Supplément a pour objet (1) le renouvellement du Conseil municipal de l'Emetteur, (2) l'adoption, le 28 avril 2014, du budget primitif de l'exercice 2014 de l'Emetteur et (3) l'actualisation de la situation d'endettement de l'Emetteur.

Des copies de ce Supplément seront disponibles sur demande et sans frais aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, aux bureaux désignés de l'Agent Financier ou des Agents Payeurs, et il sera publié sur les sites internet (i) de l'AMF (www.amf-france.org) et (ii) de l'Emetteur (<http://www.marseille.fr/sitevdm/mairie/administration-de-la-commune/budget>).

A l'exception de ce qui figure dans le présent Supplément, aucun fait nouveau, erreur ou inexactitude qui est susceptible d'avoir une influence significative sur l'évaluation des Titres n'est survenu ou n'a été constaté depuis la publication du Prospectus de Base.

Dans l'hypothèse d'une contradiction entre toute déclaration faite dans le présent Supplément et toute déclaration contenue dans le Prospectus de Base, les déclarations du présent Supplément prévaudront

SOMMAIRE

1- RENOUELEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

2- BUDGET PRIMITIF 2014

3- SITUATION DE LA DETTE AU 1^{ER} JANVIER 2014

**4- RESPONSABILITÉ DU SUPPLEMENT AU PROSPECTUS DE
BASE**

1 - RENOUELEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

A la suite des élections municipales de mars 2014, l'organisation politique et administrative de la Ville de Marseille est désormais comme indiqué ci-après.

La présente section modifie la section 3.1 « Organisation politique et administrative de la Ville de Marseille » (pages 55 à 61) du Prospectus de Base. Les pages 57 à 60 du Prospectus de Base sont modifiées comme suit :

DELEGATIONS DES ADJOINTS

1 - Dominique TIAN

Politique municipale en faveur de l'Emploi

Déplacements et Transports urbains

Dans le cadre de cette délégation,

Monsieur Dominique TIAN aura également en

charge les relations avec la Régie des Transports de Marseille (RTM)

2 - Martine VASSAL

Relations internationales et européennes

3 - Roland BLUM

Finances – Budget – Charte Ville Port

Dans le cadre de cette délégation,

Monsieur Roland BLUM aura en charge les

relations avec le Grand Port Maritime de Marseille

4 - Solange BIAGGI

Commerce – Artisanat –

Professions Libérales –

Grand Centre Ville

5 - Robert ASSANTE

Environnement - Développement Durable

Plan Climat – Cadre de Vie – Qualité de Ville

Circulation et Stationnement

Dans le cadre de cette délégation,

Monsieur Robert ASSANTE aura également en charge :

- les relations avec la Communauté Urbaine de Marseille Provence Métropole pour l'Aménagement et la gestion des espaces publics,
- les relations avec l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Marseillaise
- le suivi du Plan de Déplacement Urbain
- la Réglementation de la Circulation et du stationnement,
- le Stationnement payant,
- le Stationnement gênant,
- les Espaces piétons et semi-piétons,
- la Commission des noms de rues
- Auto-partage.

6 - Laure-Agnès CARADEC

Urbanisme

Projet métropolitain

Patrimoine municipal et foncier

Droit des Sols

Dans le cadre de cette délégation,
Madame Laure-Agnès CARADEC aura en charge

- le projet stratégique de Métropole,
- l'Urbanisme et l'Aménagement,
- Toutes les décisions relatives aux Droits des Sols, y compris pour les projets soumis à régime d'autorisation prévu par une autre législation,
- Les Procédures Foncières, les Droits de Préemption, la signature des Actes Authentiques,
- Les relations avec l'Etablissement Foncier Provence Alpes Côte d'Azur,
- le Patrimoine Municipal hors Equipements Publics.

7 - Jean ROATTA

Coopération Euro-méditerranéenne

8 - Monique CORDIER

Espaces naturels, Parcs et Jardins

9 - Didier PARAKIAN

Economie

Relations avec le monde de l'entreprise

Prospective

Dans le cadre de cette délégation,
Monsieur Didier PARAKIAN aura notamment en charge :

- le Développement et l'Attractivité Economiques,
- les Zones Franches Urbaines,
- les Technopôles et les zones d'entreprises,
- les Pôles de compétitivité,
- la Promotion et le Développement des entreprises marseillaises à l'international.

10 - Arlette FRUCTUS

Logement

Politique de la Ville et Rénovation Urbaine

Dans le cadre de cette délégation,
Madame Arlette FRUCTUS aura en charge :

- la Politique Municipale de l'Habitat et du Logement
- les relations avec les Organismes en charge du Logement Social
- les Mesures de soutien au logement, notamment le Chèque Premier Logement
- les conventions ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine)
- le Contrat de Ville

11 - Richard MIRON

Sports

Dans le cadre de cette délégation,
Monsieur Richard MIRON aura en charge :

- la Politique sportive
- les équipements sportifs
- les Manifestations et Evènements sportifs
- le Développement du Sport pour Tous

- 12 - Dominique VLASTO
Tourisme – Congrès – Croisières
Promotion de Marseille
- 13 - Daniel SPERLING
Innovation et Développement par le Numérique
Etat-Civil - Bureau Municipal de Proximité –
Allo Mairie – Mieux-vivre ensemble
- 14 - Danièle CASANOVA
Ecoles maternelles et élémentaires
Soutien scolaire
- 15 - Maurice DI NOCERA
Grands Evénements
Grands Equipements
Dans le cadre de cette délégation,
Monsieur Maurice DI NOCERA sera chargé :
- du Silo,
- du Dôme,
- du Palais des Sports
- et du Stade Vélodrome
(en ce qui concerne les évènements organisés par
la Ville de Marseille au Stade Vélodrome)
- 16 - Anne Marie
D'ESTIENNE d'ORVES
Action culturelle
Spectacle vivant–Musées–Lecture Publique
Enseignements artistiques
Dans le cadre de cette délégation,
Madame Anne-Maire d'ESTIENNE d'ORVES
aura en charge :
- l'Action Culturelle
- le spectacle vivant : théâtre, danse, musiques
actuelles, arts du cirque, arts de la rue
- la mise en oeuvre de la politique muséale :
Musées – Muséum
- les enseignements artistiques : Conservatoire
National de Région, Cité de la Musique...
- 17 - Michel DARY
Service Civique Municipal
Observatoire de la Laïcité – Lutte contre
les discriminations
Dans le cadre de cette délégation,
Monsieur Michel DARY aura notamment en
charge :
- le Service Civique Municipal,
- l'Observatoire communal de la laïcité,
- les "Rendez-vous citoyens de Marseille",
- la Charte des mariages
- 18 - Marie-Louise LOTA
Emplacements publics
Dans le cadre de cette délégation,
Madame Marie-Louise LOTA aura notamment
en charge :
- les Marchés forains de détail
- l'Occupation en surplomb du domaine public :
terrasses, étalages, kiosques, bureaux de

vente...

- la Publicité et l'information

19 - Patrick PADOVANI

Hygiène et Santé

Personnes handicapées

Alzheimer – Sida – Toxicomanie

Dans le cadre de cette délégation,

Monsieur Patrick PADOVANI aura notamment en charge :

- l'Hygiène et la salubrité
- l'Hygiène alimentaire
- le Contrôle des eaux (potable, baignade : piscines et plages)
- les Nuisances Urbaines dont Nuisances sonores
- la Lutte contre la pollution
- le Centre de vaccination et conseil aux voyageurs
- la Lutte anti-vectorielle
- la Prévention et Promotion de la santé
- l'Accessibilité (Commission départementale et bâtiments municipaux)
- l'Inclusion du handicap
- la Prévention des conduites à risques des adolescents

20 - Caroline POZMENTIER

Sécurité Publique et

Prévention de la délinquance

Dans le cadre de cette délégation,

Madame Caroline POZMENTIER aura en charge :

- la Police Municipale,
- la Police Administrative,
- la Vidéoprotection urbaine,
- le conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

21 - Julien RUAS

Bataillon de Marins Pompiers

Prévention et gestion des risques urbains

Dans le cadre de cette délégation,

Monsieur Julien RUAS aura notamment en charge

- le Bataillon de Marins Pompiers,
- la Commission de Sécurité et Police des Etablissements Recevant du Public,
- la Police des immeubles en péril et immeubles collectifs à usage d'habitation,
- la sauvegarde des populations,
- les risques urbains,
- la sécurité de l'évènementiel

22 - Nora PREZIOSI

Jeunesse et Animations dans les quartiers

Droits des Femmes

23 - Didier REAULT

Mer, Littoral, Nautisme et Plages

Dans le cadre de cette délégation,

Monsieur Didier REAULT aura en charge :

- la mise en oeuvre de la Politique de la Mer et du Littoral,
- l'attribution et la gestion du Domaine Public Maritime,
- les plages,
- le Parc balnéaire du Prado,
- les bases nautiques,
- les Sports et Manifestations nautiques et subaquatiques,
- le Technopôle de la Mer,
- la biodiversité marine.

24 - Catherine CHANTELOT

Petite Enfance et Crèches

25 - Gérard CHENOZ

Grands Projets d'Attractivité

Dans le cadre de cette délégation, Monsieur Gérard CHENOZ sera chargé des projets :

- du Futuroscope de la Mer,
- du Fort d'Entrecastaux,
- de la Promenade des Passerelles,
- de la liaison par câble vers Notre Dame de la Garde
- et du Centre International de Plongée.

26 - Sylvie CARREGA

Action sociale, Centres Sociaux et Maisons pour tous

27 - Xavier MERY

Intégration et lutte contre l'exclusion

Dans le cadre de cette délégation, Monsieur Xavier MERY aura en charge :

- l'Intégration et la lutte contre l'exclusion
- l'Hébergement d'urgence
- le Samu Social

28 - Marine PUSTORINO

Eclairage Public

Energies renouvelables

Dans le cadre de cette délégation, Madame Marine PUSTORINO aura en charge :

- l'Eclairage Public et les Illuminations
- les Energies renouvelables
- les Economies d'Energie

29 - André MALRAIT

Monuments et Patrimoine historiques

Affaires militaires et Anciens Combattants

30 - Catherine GINER

Famille

Politique en faveur des Seniors

DELEGATIONS DES CONSEILLERS

Frédéric BOUSQUET	Conseiller Municipal délégué auprès de l'Adjoint aux Sports, chargé de la Candidature à la Capitale Européenne du Sport 2017
Marie-Laure ROCCA SERRA	Enseignement Supérieur - Recherche
Patrice VANELLE	Vie Etudiante Archives Municipales Cabinet des Monnaies et Médailles Revue Marseille
Marie-Hélène FERAUD-GREGORI	Opéra–Odéon–Art Contemporain
Maurice REY	Opérations funéraires et Cimetières
Séréna ZOUAGHI	Associations – Bénévolat Rapatriés Mission Cinéma
Thierry SANTELLI	Relations avec les CIQ Voitures Publiques
Colette BABOUCHIAN	Arts et Traditions populaires Culture provençale Animal dans la Ville
Patrick ZAOUÏ	Conseiller Municipal délégué auprès de l'Adjoint à l'Economie, chargé de la Formation Professionnelle et des Ecoles de la Deuxième Chance
Catherine PILA	Edifices culturels
Maliza SAÏD SOÏLIHI	Conseillère Municipale déléguée auprès de l'Adjointe aux Relations Internationales et Européennes, chargée des crédits européens Site Internet de la Ville
Monique DAUBET	Conseillère Municipale déléguée auprès de l'Adjoint à l'Hygiène et à la Santé, Chargée de l'Hygiène, des Comités d'Hygiène et de Sécurité et de la Médecine du Travail

Ci-dessous figure la liste du Conseil Municipal par groupe politique ; il y a 61 conseillers de la majorité municipale sur 101 au total.

Groupe Marseille en Avant (61)			
Présidé par M. Yves MORAINE			

ALI	Smail	MERY	Xavier
ASSANTE	Robert	MIRON	Richard
BABOUCHIAN	Colette	MORAINE	Yves
BACCINO	René	NADDOUR	Mireille
BATTISTA	Marie-Josée	OLMETA	Arlette
BIAGGI	Solange	ONTATO	Sérèna
BLUM	Roland	PADOVANI	Patrick
BOUSQUET	Frédéric	PARAKIAN	Didier
BOYER	Valérie	PEYRE	Anne-Marie
BRUE	Catherine	PILA	Catherine
CALVINO	Monique	POZMENTIER-SPORTICH	Caroline
CAMPAGNOLA	Isabelle	PUSTORINO	Marine
CARADEC	Laure-Agnès	RAVIER	Julien
CASANOVA	Danielle	REAULT	Didier
CHANTELOT	Catherine	REMADNIA	Nora
CHENOZ	Gérard	REY	Maurice
DARY	Michel	RICCA	Jean-Luc
DAUBET-GRUNDLER	Monique	ROATTA	Jean
DI NOCERA	Maurice	ROCCA-SERRA	Marie-Laure
ELKAIM	Lisette	ROYER-PERREAUT	Lionel
FERAUD-GREGORI	Marie-Hélène	RUAS	Julien
FLEURY	Dominique	SAID SOILIH	Maliza
GALTIER	Marie-Claude	SANTELLI	Thierry
GAUDIN	Jean-Claude	SPERLING	Daniel
GILLES	Martine	TEISSIER	Guy
GILLES	Bruno	TIAN	Dominique
HODOUL	Nathalie	TOUHTARIAN	Marie-Louise
JEANJEAN	Frédéric	TOURREL	Sylvie
JOUVE	Guillaume	VANELLE	Patrice
MALRAIT	André	ZAOU	Patrick
MARTIN	Sabine		

Groupe Front national Marseille Bleu Marine (20)			
Présidé par M. Georges MAURY			

BARAT	Loïc	MAGGIO	Antoine
BAUMANN	Jean-Pierre	MARANDAT	Bernard
BEAVAL	Yves	MARTI	Jeanne
BESNAINOU	Jacques	MAUNIER	Marcel
CATANEO	Michel	MAURY	Georges
COMAS	Laurent	MUSTACHIA	Marie
CUPOLATI	Paul	PHILIPPE	Elisabeth
DUGUET	Sandra	RAVIER	Stéphane
LAMY	Dany	RAVIER	Sandrine
LELOUIS	Gisèle	RIBIERE	Maryvonne

Groupe socialiste et apparentés (16)			
Présidé par M. Stéphane MARI			

BENARIOUA	Rébiaï	LEVY	Annie
CASELLI	Eugène	MARI	Stéphane

CAZZOLA	Roland	MASSE	Florence
DJERROUD	Nadia	MASSE	Christophe
FADHLA	Hattab	MENNUCCI	Patrick
GHALI	Samia	PAYAN	Benoît
GONZALEZ	Marguerite	SPORTIELLO	Josette
HOVSEPIAN	Georges	TORETTI	Marie-Arlette

Europe Ecologie les Verts (2)			
--------------------------------------	--	--	--

CARLE	Lydia	ZERIBI	Karim
-------	-------	--------	-------

Front de Gauche (2)			
----------------------------	--	--	--

COPPOLA	Jean-Marc	DIAMANTI	Valérie
---------	-----------	----------	---------

2 - PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2014 (BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES)

Les données présentées dans cette section relative à l'exercice 2014 sont issues du budget primitif 2014 et revêtent, par nature, un caractère prévisionnel.

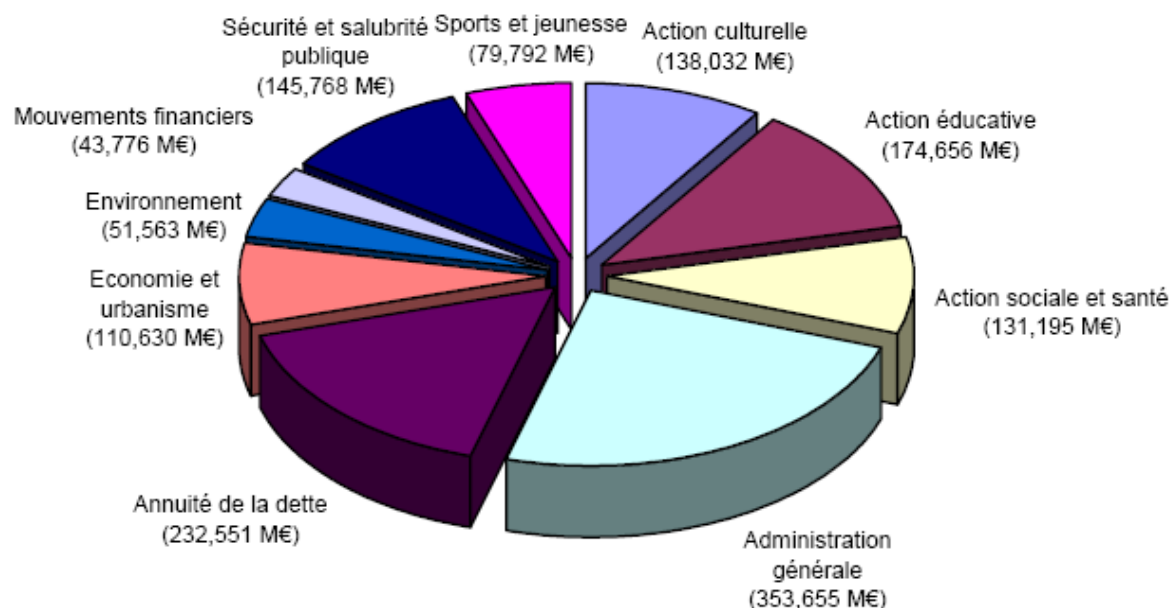
Le budget primitif 2014 a été voté lors de la séance du conseil municipal du 28 avril 2014.

Dans un contexte financier contraint notamment par la diminution des dotations versées par l'État, la Municipalité réaffirme ses objectifs de stabilisation de l'endettement et de la fiscalité (les taux des impôts ménages restant inchangés depuis 2011). Les dépenses d'investissement, par rapport à l'exercice exceptionnel de l'année culturelle 2013, seront en baisse et les dépenses de fonctionnement courant contenues.

La présente section complète la section 4.2. « Recettes et dépenses : présentation du Compte Administratif 2011, du Compte Administratif 2012, du Budget Primitif 2013 et du Budget Supplémentaire 2013 » du Prospectus de Base, et s'insère à la suite de la page 170 comme suit :

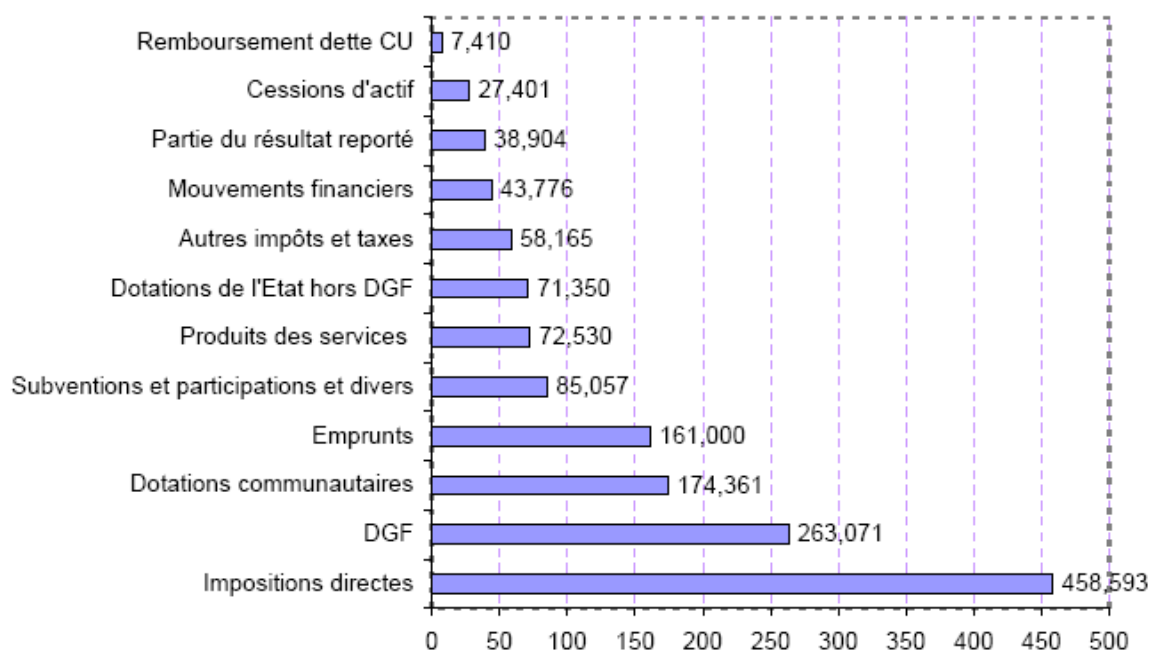
2.1 Les domaines de l'action municipale et leurs moyens de financement

Le budget primitif 2014, sur l'ensemble des deux sections, en mouvements réels hors restes à réaliser, s'élève en dépenses à 1 462 millions d'euros (contre 1 472 millions d'euros en 2013), réparties de la manière suivante :



M€ désigne les millions d'euros.

Les moyens de financement du budget primitif 2014, pour l'ensemble des deux sections, en mouvements réels y compris la partie du résultat reporté nécessaire au financement des opérations de l'exercice, s'élèvent en recettes à 1 462 millions d'euros (contre 1 472 millions d'euros en 2013), réparties de la manière suivante :



Les chiffres sont exprimés en millions d'euros.

CU désigne la Communauté Urbaine de Marseille Provence Métropole.

DGF désigne la dotation globale de fonctionnement.

2.2. La structure du budget primitif 2014

2.2.1. La présentation du budget primitif 2014

FONCTIONNEMENT			
OPERATIONS REELLES			
Charges de Personnel	594,230	Dotation Globale de Fonctionnement	263,071
Fonctionnement des Services	220,788	Autres dotations de l'Etat	42,360
Subventions	117,198	Dotations communautaires	174,361
Frais Financiers	68,130	Participations	42,954
		Impositions directes	458,593
		Autres impôts et taxes	58,165
		Produits des services	73,363
DEPENSES DE L'EXERCICE	1 000,344	RECETTES DE L'EXERCICE	1 112,857
OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION à SECTION			
Virement à la section d'investissement	84,697	Subventions d'investissement transférées	1,708
Dotations aux Amortissements & Provisions	71,908	Reprises sur Amortissements & Provisions	3,479
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE	156,603	TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE	5,187
TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	1 156,948	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	1 118,044
Restes à Réaliser	59,132	Restes à Réaliser	0,000
		Résultat reporté	98,036
TOTAL DES DEPENSES	1 216,080	TOTAL DES RECETTES	1 216,080
INVESTISSEMENT			
OPERATIONS REELLES			
Remboursement de la Dette	164,921	Remboursement dette CU	6,577
Dépenses d'investissement	201,094	F.C.T.V.A.	29,000
Subventions	51,482	Subventions et divers	42,103
Mouvements Financiers	43,778	Emprunts	161,000
		Cessions d'actif	27,401
		Mouvements Financiers	43,778
DEPENSES DE L'EXERCICE	461,273	RECETTES DE L'EXERCICE	309,857
OPERATIONS PATRIMONIALES			
	20,000		20,000
OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION à SECTION			
Subventions d'investissement transférées	1,708	Virement de la Section de Fonctionnement	84,697
Amortissements & Provisions	3,479	Amortissements & Provisions	71,908
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE	5,187	TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE	156,603
TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	486,461	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	486,461
Résultat reporté	154,624	Affectation du résultat	68,162
		Restes à Réaliser	86,462
TOTAL DES DEPENSES	641,085	TOTAL DES RECETTES	641,085
FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT			
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	1 857,165	TOTAL GENERAL DES RECETTES	1 857,165

Les chiffres présentés sont en millions d'euros.

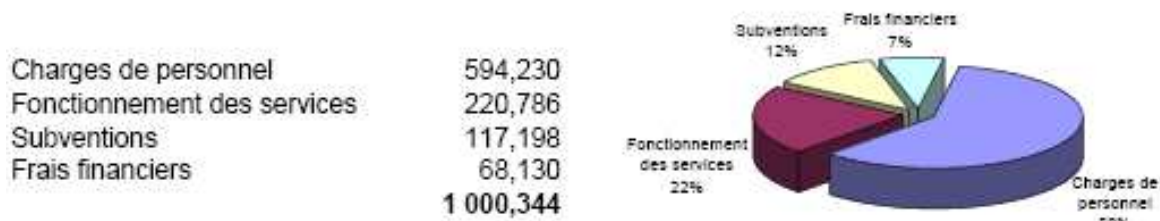
FCTVA désigne le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée.

2.2.2. Le niveau et la structure du Budget 2014 en mouvements réels

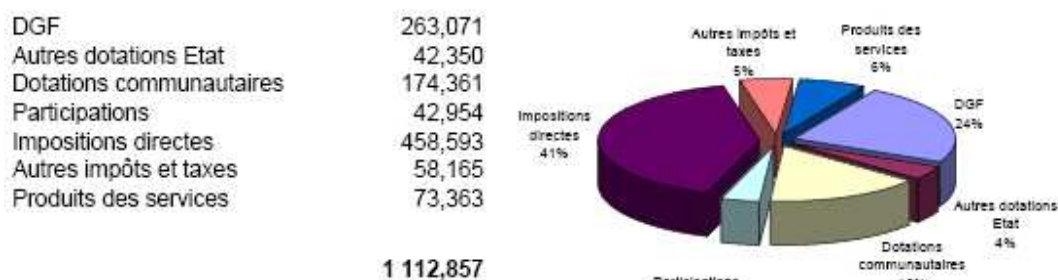
Les chiffres présentés dans cette section sont en millions d'euros.

2.2.2.1. La section de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement se répartissent de la manière suivante :



Les recettes réelles de fonctionnement se répartissent de la manière suivante :

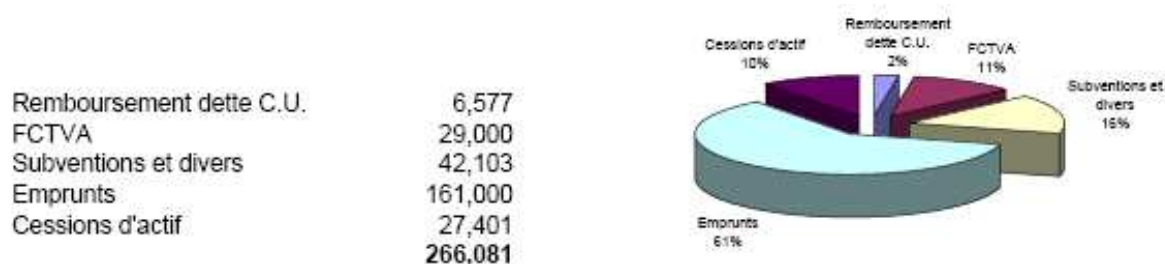


2.2.2.2. La section d'investissement (hors mouvements financiers)

Les dépenses réelles d'investissement (hors mouvements financiers) se répartissent de la manière suivante :



Les recettes réelles d'investissement (hors mouvements financiers) se répartissent de la manière suivante :



CU signifie Communauté Urbaine

2.3. L'analyse dynamique des postes du budget principal

2.3.1. La section de fonctionnement

2.3.1.1. Les dépenses

Après une année 2013 où les moyens des Services avaient été renforcés pour faire face à la suractivité liée à Marseille - Provence 2013, Capitale Européenne de la Culture, l'année 2014 revient à la normalité des dépenses de fonctionnement qui enregistrent une baisse de 0,6 %, passant de 929 millions d'euros à 923 millions d'euros.

Dans l'hypothèse de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires, mesure nouvelle estimée pour les quatre mois de 2014 à 9 millions d'euros, l'augmentation demeure limitée à 0,38 %, soit un niveau très inférieur à l'inflation prévisionnelle fixée à 1,3 %.

Globalement, les dépenses de fonctionnement atteignent 1 000,344 millions d'euros et se répartissent de la manière suivante :

<i>En millions d'euros</i>	BP 2013	BP 2014 récurrent	ARS*	BP 2014 total
Charges de personnel	568,479	585,230	9,000	594,230
Fonctionnement des Services	237,695	220,786		220,786
Subventions	122,535	117,198		117,198
Sous-total des dépenses de Fonctionnement	928,709	923,214		932,214
Frais financiers	66,461	68,130		68,130
TOTAL	995,170	991,344	9,000	1 000,344

- **Les charges de personnel**

<i>En millions d'euros</i>	BP 2013	BP 2014 récurrent	ARS*	BP 2014 total
Personnel permanent	436,200	457,783	9,000	466,783
Personnel non permanent	32,343	25,929		25,929
Charges communes	20,143	20,915		20,915
Personnel extérieur	79,793	80,603		80,603
TOTAL	568,479	585,230	9,000	594,230

* ARS : Aménagement des Rythmes Scolaires

Les charges de personnel récurrentes progressent de 2,95 %. Avec l'hypothèse de l'inscription des crédits prévisionnels pour l'Aménagement des Rythmes Scolaires (ARS) à hauteur de 9 millions d'euros, les charges de personnel augmenteraient globalement de 4,53 %.

Le personnel permanent

Hors crédits liés à l'hypothèse de l'ARS, la variation de ce budget est de + 21,583 millions d'euros soit + 4,95 %, bien que l'optimisation des moyens et des ressources en personnel reste la ligne de conduite en 2014 pour répondre aux priorités de la Municipalité.

En effet, plusieurs mesures exceptionnelles propres à la Ville ou d'autres à caractère national sont des facteurs qui expliquent la progression de la masse salariale :

- le recrutement de 120 policiers municipaux (4,800 millions d'euros),
- l'intégration de personnels vacataires (250 agents prévus, pour 4,100 millions d'euros),
- l'intégration des agents contractuels dans le cadre du dispositif « Sauvadet »,
- l'application des nouveaux taux de cotisations salariales et patronales (3,570 millions d'euros supplémentaires pour la CNRACL),
- la revalorisation indiciaire de certaines échelles des catégories C (2,690 millions d'euros),
- le coût des scrutins électoraux de 2014 (0,725 million d'euros).

Pour la progression résiduelle, il s'agit de l'évolution du GVT (Glissement Vieillesse Technicité), du régime indemnitaire, du déploiement du dispositif de protection sociale complémentaire (antérieurement budgétisé sur le budget du personnel non permanent) et dans une moindre mesure des autres variations de l'effectif (réintégrations, recrutements).

Le personnel non permanent

Ce budget diminue de 6,414 millions d'euros (- 19,83 %) en 2014 en raison de la fin de l'année « Marseille - Provence 2013, Capitale Européenne de la Culture » (diminution du nombre de saisonniers) mais également du fait de l'intégration des vacataires sur des postes permanents.

On enregistre une baisse de 3,314 millions d'euros (- 12,83 %) pour le personnel non permanent géré par les Services et 3,100 millions d'euros (- 47,69 %) pour le poste des vacataires centralisés et gérés par la Direction des Ressources Humaines (DRH).

Les charges communes

Elles regroupent les frais liés aux tickets restaurant et aux titres de transport du personnel, le fonds de compensation du supplément familial, les participations aux mutuelles (en 2013), les allocations chômage, la pharmacie et la médecine du travail.

Ces dépenses, de 20,915 millions d'euros, enregistrent une progression limitée à 0,772 million d'euros soit + 3,83 %. Les variations les plus significatives concernent les postes suivants :

- les titres restaurants : + 1,816 million d'euros du fait de l'augmentation des ayants droit,
- participations aux mutuelles : - 0,698 million d'euros (basculement sur le budget du personnel permanent du fait du dispositif de protection sociale complémentaire),
- allocations chômage : - 0,220 million d'euros (en cohérence avec la diminution du personnel non permanent),
- médecine de conseil et de contrôle : - 0,070 million d'euros,
- pensions d'invalidité et capitaux décès : - 0,065 million d'euros.

Le personnel extérieur

La variation de + 1,02 % de ce poste, qui s'élève à 80,603 millions d'euros, résulte pour l'essentiel du remboursement des frais de personnel militaire du Bataillon de Marins-Pompiers qui représente 79,503 millions d'euros sur la prévision budgétaire 2014. Les autres dépenses liées aux surveillances des cantines scolaires et des études restent stables.

- **Le fonctionnement des Services**

<i>En millions d'euros</i>	BP 2013	BP 2014
Dépenses courantes et exceptionnelles	224,870	207,708
Dotations aux Arrondissements	12,825	13,078
TOTAL	237,695	220,786

Les dépenses courantes et exceptionnelles de fonctionnement des Services

Le budget de fonctionnement des Services, qui atteint 207,708 millions d'euros, diminue de 7,63 %.

Néanmoins, certains postes incompressibles enregistrent des augmentations :

- l'énergie : 25,047 millions d'euros (+ 4,666 millions d'euros),
- les frais de télécommunication : 4,054 millions d'euros en raison notamment du développement de la vidéo protection (+ 0,773 million d'euros),
- les remboursements de services relatifs à la vidéo protection : 1,330 million d'euros (+ 0,929 million d'euros),
- l'entretien et les réparations sur terrains, bâtiments ou réseaux : 10,681 millions d'euros (+ 0,464 million d'euros).

Par arrêt du Conseil d'État en date du 4 décembre 2013, la compétence gestion des eaux pluviales est considérée transférée à la Communauté Urbaine depuis sa création le 1^{er} janvier 2001.

En conséquence, la dépense n'est plus inscrite au budget de la Ville et une diminution de l'Attribution de Compensation en recette sera opérée ultérieurement lorsque le coût financier du transfert de charge sera précisément évalué.

Les dotations aux Mairies d'Arrondissements

Elles s'élèvent à 13,078 millions d'euros contre 12,825 millions d'euros en 2013, soit une hausse de 1,97 %.

- La dotation de gestion locale

Son montant fluctue en fonction de la révision des coûts de fonctionnement des équipements transférés (hors charges de personnel et frais financiers) et des caractéristiques propres des Arrondissements (composition socioprofessionnelle, importance de la population, bases nettes d'imposition à la taxe d'habitation).

Il passe de 12,541 millions d'euros en 2013 à 12,789 millions d'euros en 2014, soit 1,98 % d'augmentation.

- La dotation d'animation locale

Elle finance les dépenses liées à l'information des habitants du Secteur, à la démocratie et à la vie locale.

Elle évolue de 1,76 % pour s'établir à 0,289 million d'euros contre 0,284 million d'euros en 2013.

- **Les subventions de fonctionnement et en annuités**

<i>En millions d'euros</i>	BP 2013	BP 2014
Subventions de fonctionnement	122,422	117,084
Subventions en annuités	0,113	0,114
TOTAL	122,535	117,198

Le poste de subventions diminue de 5,338 millions d'euros, soit - 4,36 % par rapport à 2013.

Ainsi, les subventions versées aux organismes publics, associations et personnes de droit privé (nature 657), baissent de 4,468 millions d'euros. L'association Marseille Provence 2013 qui pesait pour 5,816 millions d'euros en 2013 ne comporte cette année qu'une part résiduelle de 0,257 million d'euros.

De plus, l'instauration d'un guichet unique a permis d'améliorer le contrôle de ces subventions. Un processus de sélection des demandes est instauré par l'application de critères d'éligibilité et de modalités d'instruction mieux encadrées. Cette procédure devrait conduire à terme à la maîtrise de ce poste. La prévision budgétaire anticipe les résultats de cette démarche sur les subventions « libéralités » qui constituent 27,4 % de l'ensemble des subventions et de nombreuses subventions « libéralités » ont été réduites de 15 %.

Les subventions exceptionnelles (nature 674) diminuent de 0,869 million d'euros.

Celles versées aux budgets annexes perdent 2,888 millions d'euros du fait de la reprise en régie directe de la gestion du Mémorial de la Marseillaise et de la gestion du Palais Omnisports Marseille Grand-Est (POMGE) qui est passée en affermage depuis septembre 2013.

En contrepartie, celles allouées aux fermiers ou délégataires de services publics progressent de + 2,294 millions d'euros.

- **Les intérêts et frais financiers**

Les dépenses au titre des intérêts, des frais financiers et des intérêts courus non échus (ICNE) s'établissent à 68,130 millions d'euros contre 66,461 millions d'euros en 2013, soit une hausse de 2,51 %. L'augmentation du stock de dette explique cette hausse des frais financiers. En effet, l'encours de dette du budget principal a augmenté de 2,65%, en raison de l'intégration de la dette du POMGE préalablement enregistrée sur le budget annexe (+ 12,119 millions d'euros) et du financement des dépenses d'équipement de 2013 (+ 35,807 millions d'euros).

Le taux moyen prévisionnel de la dette devrait se situer aux environs de 3,09 % en 2014, en très légère diminution par rapport à 2013 (3,13%). L'exposition de la dette aux variations de taux d'intérêt est limitée à 31 % de l'encours, qui constitue la part de la dette indexée sur taux variables.

2.3.1.2. Les recettes

Les recettes réelles de fonctionnement (hors partie du résultat reporté) s'élèvent à 1 112,857 millions d'euros.

Compte tenu de la part des recettes spécifiques à l'événement « Marseille Provence 2013, Capitale Européenne de la Culture » non reconduite sur 2014 et de l'hypothèse de la contribution de l'État sur le dispositif des ARS en 2014, ces recettes sont relativement stables à 0,01 % (- 0,070 million d'euros).

Elles se répartissent entre ressources externes (47 %) et ressources internes (53 %) selon la décomposition figurant dans le tableau suivant :

<i>En millions d'euros</i>	BP 2013	BP 2014
DGF	268,233	263,071
Dotation forfaitaire	193,456	186,080
DSUCS	59,577	62,131
DNP	15,200	14,860
Autres dotations de l'État	42,637	42,350
Compensation TH et FB	32,520	33,689
Compensations et péréquations	7,061	5,667
DGD	2,886	2,835
DSI	0,170	0,159
Dotations communautaires	170,488	174,361
Attribution de compensation	157,670	157,670
Dotation de solidarité	6,191	6,191
FPIC	6,627	10,500
Participations	40,739	42,954
Sous-total Ressources externes	522,097	522,736
Impôts et taxes	509,862	516,758
Impositions directes	448,260	458,593
Autres impôts et taxes	59,602	56,165
Rôles supplémentaires	2,000	2,000
Produits des services	80,968	73,363
Produits des services et du domaine	45,649	40,719
Autres produits de gestion courante	30,113	30,032
Produits financiers	1,552	1,070
Atténuations de charges	1,259	1,263
Produits exceptionnels	2,395	0,279
Sous-total Ressources internes	590,830	590,121
SOUS-TOTAL	1 112,927	1 112,857
Partie du résultat reporté pour le financement des opérations de l'exercice	30,184	38,904
TOTAL	1 143,111	1 151,761

- **La dotation globale de fonctionnement (DGF)**

<i>En millions d'euros</i>	BP 2013	BP 2014
Dotation forfaitaire	193,456	186,080
Dotation de base	111,673	112,251
Dotation de garantie	77,497	77,497
Compensation des baisses de DCTP	4,209	4,209
Dotation superficie	0,077	0,077
Dotation Parcs Nationaux		0,012
Ponction Pacte de Confiance		7,966
DSUCS	59,577	62,131
DNP	15,200	14,860

À périmètre constant, l'enveloppe nationale de DGF fixée à 40,121 milliards d'euros subit une diminution de 3,33 % (pour une évolution prévisionnelle des prix hors tabac de 1,30 %). Le montant réparti est ainsi minoré de la ponction « pacte de confiance » de 1,5 milliard d'euros avant d'être majoré de 119 millions d'euros au titre de la péréquation financée par prélèvement sur les dotations d'ajustement DAJ.

Il a déjà été annoncé qu'une nouvelle réfaction de 3 milliards d'euros serait opérée en 2015 à partir de l'enveloppe 2014, et une inconnue importante hypothèque à l'évidence les années suivantes si, comme prévu, la réfaction devait atteindre 10 milliards d'euros en 2017.

Pour 2014, la part de minoration prise en charge par chaque groupe de collectivité est proportionnelle à son poids dans les recettes totales. Elle s'établit à 840 millions d'euros pour le « bloc communal » (70 % pour les communes, 30 % pour les EPCI).

La dotation forfaitaire

Le 3ème alinéa de l'article 132 de la loi de finances pour 2014 précise que la ponction « pacte de confiance » s'impute sur le montant de la dotation forfaitaire. Chaque commune participe à hauteur de ses recettes réelles de fonctionnement dont les produits de cession, constatées au 1er janvier 2014 dans les derniers comptes de gestion disponibles (vraisemblablement 2012), diminuées des atténuations de produits et du produit des mises à disposition de personnel facturées dans le cadre de la mutualisation de services avec l'EPCI pour 0,75 %. Pour Marseille, l'évaluation de la perte de ressources sur la DGF au titre de cette contribution s'établit à 7,966 millions d'euros.

La dotation forfaitaire comprend cinq composantes :

- la dotation de base, qui évolue en fonction de la population à valeur de point constante par rapport à 2013, soit 128,93 euros par habitant,
- la dotation de superficie, identique à celle perçue en 2013 à valeur de point constante à 3,22 euros par hectare, soit 77 555 euros,
- la dotation « parcs nationaux et naturels marins », identique à celle perçue en 2013, soit 12 175 euros,
- la dotation de compensation, dont le montant prévisionnel est gelé au niveau 2013,
- la dotation de garantie, qui évolue à la baisse au niveau national pour compenser la croissance des autres composantes de la DGF pour les collectivités dont le potentiel fiscal par habitant est supérieur à 0,75 fois le potentiel fiscal moyen national. Par ailleurs, la population prise en compte pour la détermination du potentiel fiscal est corrigée par un coefficient logarithmique dont la valeur varie de 1 à 2 en fonction de la population de la commune. Marseille, ayant un potentiel fiscal par habitant très faible et une population importante (coefficient 2), est « protégée » de cette baisse.

La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS)

La loi de finances pour 2014 a divisé par deux l'abondement de la DSUCS en le limitant à 60 millions d'euros contre 120 millions d'euros en 2013.

La croissance globale de l'enveloppe sera cette année encore prioritairement répartie aux 250 premières villes éligibles de plus de 10 000 habitants dites « cibles ». Pour les autres, l'évolution de cette dotation sera forfaitaire (inflation ou gel).

Marseille devrait se maintenir dans la cible (rang 242 en 2013) compte tenu de la progression de son indice synthétique. L'augmentation de cette dotation devrait alors correspondre à celle de l'inflation (+1,3 %) et de la croissance de l'enveloppe nationale (+ 4,4 %), soit une progression totale de 2,554 millions d'euros (+ 5,7 %), pour atteindre 62,131 millions d'euros.

La dotation nationale de péréquation (DNP)

Cette dotation permet de corriger la richesse fiscale basée essentiellement sur le potentiel financier par strate démographique.

L'enveloppe nationale allouée en 2014 par la loi de finances progresse de 1,3 % par rapport à 2013. Cependant, cette hausse va être affectée essentiellement aux collectivités d'Outre-mer, aux collectivités de moins de 200 000 habitants éligibles à la part « principale » et enfin aux collectivités éligibles à la part majoration de la DNP.

Marseille n'étant dans aucune des catégories précitées, sa DNP devrait baisser de 1,43 %. L'estimation de la somme à percevoir pour 2014 ressort en conséquence à 14,860 millions d'euros.

• Les autres dotations de l'État

La loi de finances pour 2014 a minoré certaines compensations fiscales en tant que variables d'ajustements, pour financer la péréquation verticale et la dotation de compensation versée au département de Mayotte, notamment. Ces dotations seront, malgré tout, relativement préservées car c'est la DGF qui porte l'intégralité de la réfaction de 1,5 milliard d'euros mise en œuvre sur l'enveloppe normée.

Pour le budget 2014, ces dotations devraient rester stables, pour s'établir à 42,350 millions d'euros contre 42,637 M d'€ en 2013.

La compensation de la taxe d'habitation (TH) et des taxes foncières (TFB et TFNB)

L'augmentation des bases exonérées se traduit par une augmentation spontanée de cette compensation. La prévision s'élève à 33,689 M d'€, soit une progression de 1,170 millions d'euros (+ 3,6 %). Ce montant inclut la part allocation pour perte de THLV (logements vacants) de 1,263 millions d'euros qui était jusqu'en 2012 dans les bases de TH et qui désormais est intégrée à la compensation TH sous forme de montant forfaitaire et non indexé.

Les compensations et les péréquations

Les principales sont constituées de :

- **la dotation de compensation au titre de la Contribution Économique Territoriale (CET)** : elle fait toujours partie des variables d'ajustement de l'enveloppe normée des concours financiers versés par l'État aux collectivités territoriales. Sa baisse estimée à 21,15 % donne un montant pour 2014 de 5,196 millions d'euros contre 6,590 millions d'euros en 2013, soit une perte pour la Ville de 1,394 million d'euros.
- **la dotation pour les titres sécurisés** est versée depuis 2009 aux communes qui se sont équipées de stations d'enregistrement de demandes de passeports biométriques. Cette indemnité correspond à l'établissement de titres pour les citoyens extérieurs à la commune. La dotation est maintenue à 0,282 million d'euros.
- **la dotation de recensement** de 0,190 million d'euros a été ajustée sur les nouvelles bases légales de population. Elle augmente légèrement de 0,20 %.

La dotation globale de décentralisation (DGD)

La DGD, versement de l'État affecté à des dépenses spécifiques, s'élève à 2,835 millions d'euros, soit une baisse de - 0,051 million d'euros par rapport à 2013, due à la perte de la DGD Assurances, désormais incluse dans la DGD Urbanisme attribuée en totalité à la Communauté Urbaine.

Les autres DGD portent sur :

- les dépenses d'hygiène (vaccination, désinfection), DGD prévue à l'identique du CA 2013, soit 2,832 millions d'euros,
- les charges assumées par la commune du fait du changement d'affectation d'usage des locaux destinés à l'habitation, soit 0,003 million d'euros pour 2013.

La dotation spéciale au titre des instituteurs

Cette dotation de l'État compense les dépenses destinées au logement des instituteurs domiciliés dans la commune. La baisse constatée est liée à l'extinction progressive du corps des instituteurs intégrés dans le corps des professeurs des écoles, catégorie n'ouvrant plus droit à logement de fonction. Le produit passe de ce fait de 0,170 million d'euros en 2013 à 0,159 million d'euros pour 2014.

- **Les dotations communautaires**

L'attribution de compensation (AC)

Elle est égale à l'ensemble des ressources de taxe professionnelle dont aurait bénéficié la commune en 2000, diminué du montant des charges transférées à la Communauté Urbaine. En l'absence de nouveaux transferts de charges, cette dotation est inchangée et s'élève à 157,670 millions d'euros.

Cependant, suite à l'arrêt du Conseil d'État en date du 4 décembre 2013, qui transfère la compétence « gestion des eaux pluviales » à la Communauté Urbaine depuis sa création, soit le 1^{er} janvier 2001, la suppression de la dépense au budget de la Ville doit s'accompagner du transfert de recette par la diminution de l'Attribution de Compensation (AC) versée par la CU. En l'absence de décision prise par la Commission locale d'évaluation de charges transférées (CLECT), une provision a été inscrite afin de réduire en cours d'exercice l'AC. Son montant s'élève à 7,227 millions d'euros et correspond au montant moyen de la charge assumée par la Ville durant les années 1998, 1999 et 2000.

Cette provision ne préjuge en rien des conséquences financières de ce transfert eu égard à la dépense totale assumée par la Ville en lieu et place de la CU entre 2001 et 2013, qui s'élève à 229,070 millions d'euros, en contrepartie de laquelle la CU aurait perçu une ressource fiscale équivalente à 93,949 millions d'euros. Il ressort en effet sur la période un différentiel de 135,121 millions d'euros au bénéfice de la Ville sur lequel la négociation doit porter.

La dotation de solidarité communautaire (DSC)

En l'absence de notification, cette dotation a été reconduite au montant délibéré par la Communauté Urbaine en 2013, soit 6,191 millions d'euros.

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

Ce fonds, mis en œuvre à partir de 2012, met à contribution les territoires intercommunaux et les communes isolées dont le potentiel financier est supérieur à la moyenne nationale. Depuis 2013, le montant du prélèvement tient également compte du revenu moyen par habitant du territoire.

Les sommes ainsi collectées sont reversées aux territoires considérés comme les plus défavorisés, au vu de trois critères : le potentiel financier, le revenu par habitant, l'effort fiscal.

L'enveloppe globale du FPIC s'élevait à 360 millions d'euros en 2013. Elle sera portée à 570 millions d'euros en 2014, 780 millions d'euros en 2015 et 2 % des recettes fiscales du bloc communal en 2016 (estimé à 1 milliard d'euros).

La loi de finances pour 2014 et la loi de finances rectificative pour 2013 introduisent quelques aménagements au dispositif :

- sur le calcul du prélèvement : pour les collectivités contributrices, le plafond du prélèvement est relevé de 11 % à 13 % et la pondération du critère de revenu passe de 20 % à 25 % de l'indice synthétique, abaissant en conséquence le poids du potentiel financier (de 80 % à 75 %),
- sur le reversement : le seuil d'effort fiscal (indicateur de pression fiscale, en deçà duquel un territoire ne peut prétendre à aucune dotation du FPIC quand bien même les critères revenus et potentiel financier y seraient favorables), est relevé de 0,75 en 2013 à 0,8 en 2014 et 0,9 en 2015 (article 49 de la loi de finances rectificative pour 2013). Cette disposition renforcera la dynamique des reversements pour les territoires demeurant éligibles.

Marseille, commune attributaire, pourrait espérer une dotation de 10,5 millions d'euros pour 2014.

• Les participations

Ce poste augmente de 5,44 %, passant de 40,739 millions d'euros en 2013 à 42,954 millions d'euros en 2014, soit + 2,215 millions d'euros. Cette hausse et les divers écarts s'expliquent notamment par :

- le fonds d'amorçage consenti par l'État sur le dispositif des ARS soit 50 euros par élève scolarisé (+ 40 euros supplémentaires par élève pour les communes éligibles à la Dotation de Solidarité Urbaine « cible ») : + 2,600 millions d'euros,
- la participation du CG13 au fonctionnement du BMP, instaurée par l'article 82 de la loi de finances rectificative pour 2013 : + 2,000 millions d'euros,
- la revalorisation du Contrat Enfance (9,700 millions d'euros) : + 0,500 million d'euros,
- la diminution de la participation CAF pour les crèches du fait de la fermeture de 2 crèches pour travaux et de l'application de la circulaire CNAF (contrats à l'heure) (15,100 millions d'euros) : - 2,230 millions d'euros,
- la compensation de l'État sur le service des timbres amendes (versée en 2013 et non récurrente) : - 0,303 million d'euros,
- les partenariats spécifiques pour Marseille - Provence 2013 : - 0,272 million d'euros.

• Les impôts et les taxes

Les impositions directes

Le produit des impositions directes (taxe d'habitation, taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties) s'établit à 458,593 millions d'euros en 2014, soit une progression de 1,77 % par rapport au compte administratif prévisionnel 2013 de 450,604 millions d'euros.

- **Les bases** : leur augmentation devrait être moins forte qu'en 2013, du fait de la diminution du coefficient d'actualisation voté par le Parlement dans la loi de finances 2014 (+ 0,90 % au lieu de + 1,80 % l'an passé), soit une perte estimée à environ 4 millions d'euros. Pour ce qui est de l'évolution physique de la matière imposable, consécutive au développement de la ville (constructions nouvelles, rénovation immobilière...), elle est estimée à + 0,67 % pour la TH et + 1,14 % pour la TFB.

	Bases définitives 2013	Bases 2014 *	Variation 2013/2014
Taxe d'habitation	932 194 174	946 783 004	1,56%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	856 457 756	873 972 316	2,04%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	2 678 851	2 702 688	0,89%
TOTAL	1 791 330 781	1 823 458 008	1,79%

* bases 2014 simulées (en attente de l'état fiscal 1259)

- **Les taux** : pour la troisième année consécutive, les taux d'imposition n'augmentent pas. Ils restent donc identiques à ceux votés en 2011. Ainsi, les taux 2014 sont les suivants :
 - Taxe d'habitation 27,23 %
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties 22,90 %
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties 23,83 %

Les autres impôts et taxes

Ce poste diminue de 3,437 millions d'euros (- 5,77 %), passant de 59,602 millions d'euros en 2013 à 56,165 millions d'euros en 2014. Les principaux écarts proviennent notamment :

- d'un réajustement des droits de mutation en adéquation avec la conjoncture actuelle (25 millions d'euros) : - 3,000 millions d'euros,
- de la perte de la taxe sur les hippodromes attribuée par la loi à compter de 2014 à la Communauté Urbaine : - 0,400 million d'euros,
- de la taxe de séjour (2,200 millions d'euros) bénéficiant de l'augmentation de la capacité hôtelière de Marseille grâce à l'ouverture de nombreux établissements hôteliers : + 0,100 million d'euros.

Les rôles supplémentaires

Ils se maintiennent à 2,000 millions d'euros en 2014 pour tenir compte des encaissements effectifs constatés sur les exercices passés.

- **Les produits des services**

Les produits des services et du domaine

Ce poste diminue de 4,930 millions d'euros (- 10,8 %), passant de 45,649 millions d'euros en 2013 à 40,719 millions d'euros en 2014. Les baisses proviennent notamment :

- de la fin de la suractivité MP13 : - 3,409 millions d'euros,
- du produit des horodateurs (6,500 millions d'euros) : -1,000 million d'euros,
- du remboursement de taxes foncières par la CU (0,155 million d'euros) : - 0,414 million d'euros,
- du changement de finalité budgétaire sur le produit généré par les activités des Mairies de Secteur : - 0,299 million d'euros,
- d'un réajustement de l'activité Fourrière (3,300 millions d'euros) : - 0,255 million d'euros
- de la diminution tarifaire de la redevance d'occupation du domaine public par les taxis, accordée du fait des difficultés de circulation occasionnées par les travaux en centre-ville (0,400 million d'euros) : - 0,203 million d'euros,

- du remboursement des salaires et des charges du personnel municipal mis à disposition auprès de certains organismes (0,054 million d'euros), future inscription au budget supplémentaire : -0,582 million d'euros.

Les autres produits de gestion courante

Le produit attendu pour 2014 s'élève à 30,032 millions d'euros contre 30,113 millions d'euros en 2013, soit une baisse de 0,081 million d'euros (- 0,27 %). Les principales évolutions résultent :

- du remboursement de la part personnel sur les tickets restaurants, la hausse provenant notamment de l'intégration des vacataires et de celle des 120 policiers municipaux supplémentaires (6,170 millions d'euros) : + 0,715 million d'euros,
- du changement de finalité budgétaire sur le produit généré par les activités des Mairies de Secteur : + 0,299 million d'euros,
- du réajustement du produit généré par les divers baux (4,800 millions d'euros) : + 0,200 million d'euros,
- d'un réajustement des décisions contentieuses ou d'assurance bénéfiques pour la Ville (0,550 million d'euros) : - 0,665 million d'euros,
- de la fin des mises à disposition de locaux dans le cadre des actions MP13 (musées, pavillon M) : - 0,485 million d'euros.

Les produits financiers

Les produits financiers s'élèvent à 1,070 million d'euros. Les principaux montants concernent :

- la quote-part d'intérêts de la dette reversée par la Communauté Urbaine : 0,833 million d'euros,
- des dividendes d'actions : 0,204 million d'euros,
- des produits encaissés sur instruments de couverture de taux d'intérêt : 0,033 million d'euros.

Les atténuations de charges

La nature de ces recettes est très aléatoire. La prévision pour 2014 s'établit à 1,263 million d'euros contre 1,259 million d'euros en 2013 (soit + 0,004 million d'euros).

Les produits exceptionnels

Ce poste, par définition, concerne des recettes imprévisibles. L'estimation 2014 affiche une baisse de 2,116 millions d'euros, passant de 2,395 millions d'euros en 2013 à 0,279 million d'euros en 2014. Cet écart se justifie notamment par des inscriptions 2013 exceptionnelles et non reconductibles sur 2014, à savoir :

- le produit généré par la clôture des comptes de l'ancienne délégation de service public Restauration Scolaire : - 1,718 million d'euros,
- le reversement de tickets restaurants non utilisés (à reverser au CAS) et non reconduit pour 2014 faute de notification : - 0,114 million d'euros,
- les mécénats attendus dans le cadre de MP13 : - 0,106 million d'euros.

2.3.1.3. La reprise anticipée des résultats de l'exercice 2013

Les résultats du Compte Administratif 2013, repris par anticipation au Budget Primitif 2014, font apparaître d'une part un excédent de fonctionnement de 166,198 millions d'euros et d'autre part un déficit d'investissement de 154,624 millions d'euros qui, compte tenu des restes à réaliser de recettes de 86,462 millions d'euros, génère un besoin de financement de 68,162 millions d'euros.

Après une affectation en réserves pour couvrir ce montant, l'excédent de fonctionnement reporté s'établit à 98,036 millions d'euros. Il finance les reports prévisionnels de dépenses de cette section à hauteur de 59,132 millions d'euros et contribue pour le solde, soit 38,904 millions d'euros, à l'équilibre du Budget Primitif 2014.

2.3.2. La section d'investissement

Le budget d'investissement 2014 présente un volume de dépenses (hors dette) en diminution par rapport à 2013, année qui a atteint un niveau record en lien avec le programme d'équipements culturels de MP13. La convention de financement avec le Conseil Général a offert également l'opportunité d'anticiper la réalisation de certains projets.

Cette baisse qu'il convient de relativiser compte tenu du montant élevé de 2013 s'impose au regard des contraintes pesant sur le budget de la Collectivité (baisse des dotations de l'État, dépenses imposées par celui-ci comme celles relatives à la réforme des rythmes scolaires) et de la nécessité de poursuivre la stabilisation de l'endettement.

Les dépenses programmées s'élèvent cette année à 253,682 millions d'euros, répartis sur le budget principal et les budgets annexes :

- Budget Principal : 227,358 millions d'euros,
- Budget annexe des Espaces Événementiels : 3,728 millions d'euros,
- Budget annexe du Pôle Média Belle-de-Mai : 1,289 million d'euros,
- Budget annexe du Service Extérieur des Pompes Funèbres : 0,310 million d'euros,
- Budget annexe du Stade Vélodrome : 20,998 millions d'euros.

À la suite du changement de nature juridique de la délégation de service public relative au Palais Omnisports Marseille Grand-Est (il s'agit maintenant d'un affermage et non plus d'une régie intéressée), le budget annexe dédié, qui n'était plus nécessaire dans ce cadre, a été clôturé. Les dépenses nouvelles seront intégrées au budget principal.

2.3.2.1. Les dépenses

Les dépenses totales du budget principal se montent à 486,460 millions d'euros dont 461,273 millions d'euros en mouvements réels et 25,187 millions d'euros en mouvements d'ordre.

ÉVOLUTION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2013	BP 2014
DÉPENSES RÉELLES		
Dépenses financières	220,379	219,854
Remboursement de la dette	156,464	164,921
Mouvements financiers	49,099	43,776
Autres dépenses financières	14,816	11,157
Dépenses d'équipement et compte de tiers	256,169	241,419
dont subventions d'équipement	46,482	51,482
SOUS-TOTAL	476,548	461,273
DÉPENSES D'ORDRE		
Opérations patrimoniales	25,000	20,000
Opérations d'ordre de Section à Section	1,705	5,187
SOUS-TOTAL	26,705	25,187
TOTAL	503,253	486,460

ÉVOLUTION DES DÉPENSES RÉELLES (hors dette et mouvements financiers)	BP 2013	BP 2014
DÉPENSES PROGRAMMÉES		
Dépenses d'équipement et travaux pour comptes de tiers	203,003	175,218
Dépenses financières	5,737	2,658
Subventions	44,342	49,482
SOUS TOTAL	253,082	227,358
DÉPENSES HORS PROGRAMME		
Dépenses d'équipement	6,316	14,719
Dépenses financières	9,079	8,499
Subventions	2,500	2,000
SOUS TOTAL	17,895	25,218
TOTAL	270,977	252,576

Les chiffres présentés sont en millions d'euros

Les dépenses programmées sont gérées par l'ensemble des Services de la Ville. Elles sont constituées par :

- les opérations à programme annuels (OPA) : 35,284 millions d'euros. Ce sont les dépenses d'acquisition de matériel et de grosses réparations du patrimoine de la Ville. L'effort consenti en 2013 (50,371 millions d'euros) sur ce poste a permis de le diminuer en 2014 de façon notable, environ 15 millions d'euros,
- les opérations individualisées (OPI) : 192,074 millions d'euros.

Ce sont des opérations précises, consistant en la réalisation d'un bien géographiquement localisé ou en l'acquisition de matériel spécifique et durable.

Les dépenses hors programme s'élèvent à 25,218 millions d'euros et se répartissent ainsi :

- la dotation aux Mairies de Secteur : 1,719 million d'euros,
- l'opération de recapitalisation de la SOLEAM : 3,365 millions d'euros,
- la prise de participation de la Ville dans le capital de l'Agence France Locale : 5 millions d'euros,
- les dépenses en prévision de sinistres ainsi que de diverses régularisations : 6,134 millions d'euros. Il s'agit de couvrir des dépenses imprévues en cas de sinistres, d'un volume trop important pour pouvoir être supportées par les budgets affectés aux Services,
- la réserve liée au futur transfert de la gestion du pluvial à la Communauté Urbaine : 9 millions d'euros. Cette réserve est constituée pour faire face à un éventuel besoin sur ce poste dans le cas où les négociations liées à ce transfert de compétence n'auraient pas abouti d'ici la fin 2014.

- **Les opérations réelles**

Le remboursement en capital de la dette, 164,921 millions d'euros, est en augmentation cette année de 8,477 millions d'euros. Cette hausse s'explique par le volume d'emprunts mobilisé en 2013 (193,557 millions d'euros).

Les mouvements financiers, d'un égal montant en dépenses et en recettes, sont des produits dits « souples » utilisés dans le cadre de la gestion active de la dette. En 2014, 43,776 millions d'euros sont inscrits à ce titre.

Les autres dépenses financières (11,157 millions d'euros) concernent essentiellement des prises de participations ou des prêts remboursables consentis dans le cadre d'opérations d'aménagement.

Les dépenses d'équipement sont l'ensemble des dépenses d'études, de travaux, d'acquisitions foncières ou de matériel durable qui concourent à l'accroissement du patrimoine communal. Elles sont prévues cette année à hauteur de 235,780 millions d'euros dont 51,482 millions d'euros de subventions d'équipement.

Les dépenses pour compte de tiers sont les dépenses que la Ville réalise dans le cadre d'opérations de mandat sur un bien dont elle n'est pas propriétaire et qu'elle devra remettre en fin de convention : construction de l'École Polytechnique, restructuration de l'École de Château-Gombert... Il s'agit aussi de dépenses que la Ville réalise à la place d'un tiers défaillant sur un bien qui ne lui appartient pas mais qui est en situation de péril (démolition d'immeubles vétustes). Ces dépenses se montent cette année à 5,639 millions d'euros.

- **Les opérations d'ordre**

Les opérations patrimoniales (opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement) sont équilibrées par une prévision d'égal montant en recettes. Elles concernent essentiellement des régularisations : avances consenties dans le cadre de convention de délégation de maîtrise d'ouvrage, régularisation de frais d'études et d'insertion suivis de régularisation... Elles sont prévues à hauteur de 20,000 millions d'euros.

Les dépenses d'ordre (opérations entre sections) sont plus élevées que lors d'exercices précédents (5,187 millions d'euros). En effet, outre les prévisions habituelles de transfert de subventions au compte de résultat, elles incluent également des écritures de reprise sur provisions.

2.3.2.2. Les recettes

Les recettes totales s'élèvent à 486,460 millions d'euros dont 309,857 millions d'euros en mouvements réels et 176,603 millions d'euros en mouvements d'ordre.

ÉVOLUTION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2013	BP 2014
RECETTES RÉELLES		
Recettes d'équipement	194,729	193,746
Subventions & divers	38,107	31,416
Emprunts	155,000	161,000
Remboursement de participations	1,622	1,330
Recettes financières	133,778	111,371
FCTVA	21,000	29,000
Autres immobilisations financières	16,479	11,194
<i>C.U.</i>	7,809	6,577
<i>Divers remboursements</i>	8,670	4,617
Mouvements financiers	49,099	43,776
Cessions d'actifs	47,200	27,401
<i>Cessions courantes</i>	43,700	17,500
<i>Vente à tempérament SOGIMA</i>	3,500	9,901
Opérations pour compte de tiers	0,100	4,740
SOUS TOTAL	328,607	309,857
RECETTES D'ORDRE		
Virement de la Section de Fonctionnement	89,480	84,697
Amortissements	57,387	60,174
Provisions	2,779	11,732
Opérations Patrimoniales	25,000	20,000
SOUS TOTAL	174,646	176,603
TOTAL	503,253	486,460

Les chiffres présentés sont en millions d'euros

- **Les recettes réelles**

Les recettes d'équipement

Les subventions d'équipement prévues cette année au budget s'élèvent à 31,416 millions d'euros dont 26,613 millions d'euros sont obtenus et 4,803 millions d'euros sont demandés.

L'emprunt

Le volume prévisionnel est de 161 millions d'euros; il est plus élevé que le montant prévisionnel 2013 du fait de la faiblesse d'autres ressources (les cessions notamment) mais reste inférieur au capital amorti. La Ville maintient donc son effort de désendettement.

Les remboursements et participations

Il s'agit ici de reversement à la Ville de trop-perçus, en l'occurrence des subventions d'équilibre versées dans le cadre du PRI (Périmètre de Restauration Immobilière) Panier (1,330 million d'euros).

- **Les recettes financières**

Le FCTVA

Calculé sur les dépenses réalisées en 2013, son montant prévisionnel (29 millions d'euros contre 21 millions d'euros en 2013) est élevé cette année du fait du volume important de dépenses éligibles réalisées l'année dernière.

Le remboursement de la Communauté Urbaine (6,577 millions d'euros)

Il s'agit de la quote-part de l'annuité d'emprunt à prendre en charge par la Communauté Urbaine (cela correspond à la dette transférée en 2001 mais laissée en gestion à la Ville).

Les remboursements divers

Ils s'élèvent à 4,617 millions d'euros et concernent essentiellement le remboursement de prêts consentis dans le cadre de concessions d'aménagement (4,500 millions d'euros au titre du PRI Panier et de la ZAC de Château-Gombert).

Les mouvements financiers

Il s'agit des crédits prévus pour un montant équivalent en dépenses relatifs à la gestion active de la dette, d'un égal montant en dépenses (43,776 millions d'euros).

Les cessions d'actifs

Les cessions dites courantes s'élèvent à titre prévisionnel à 17,500 millions d'euros.

Par ailleurs, il est prévu cette année le recouvrement de la deuxième partie de la vente à tempérament à la Sogima dans le cadre de l'avenant 75 à hauteur de 9,901 millions d'euros.

Les opérations pour compte de tiers (4,740 millions d'euros)

Il s'agit du remboursement prévisionnel de dépenses effectuées par la Ville pour le compte d'un tiers.

- **Les recettes d'ordre**

L'autofinancement

Il se compose du solde positif des écritures d'ordre entre section (amortissements et provisions) à hauteur de 66,719 millions d'euros et du virement de la section de fonctionnement qui est égal à 84,697 millions d'euros. Cumulé au remboursement de sa quote-part d'emprunt par la CU (6,577 millions d'euros), il finance obligatoirement le montant de l'annuité en capital de l'exercice (164,921 millions d'euros).

Cette année, le volume de l'autofinancement s'élève à 157,993 millions d'euros. Le FCTVA et les cessions d'actif permettent de couvrir la partie de l'annuité (6,928 millions d'euros) non financée par l'autofinancement. Le solde de ces recettes, soit 49,473 millions d'euros, est affecté en totalité au financement des dépenses d'investissement.

Les opérations patrimoniales

Il s'agit de la contrepartie de la prévision décrite en dépenses (cf. § 2.3.2.1. Les opérations d'ordre). Elles sont prévues à hauteur de 20,000 millions d'euros.

2.4. Les budgets annexes

2.4.1. Le budget annexe des Pompes Funèbres

<i>En millions d'euros</i>	BUDGET ANNEXE DES POMPES FUNÈBRES		
	(en mouvements réels)		
	SECTIONS	BP 2013	BP 2014
Dépenses	Investissement	0,639	0,443
	Exploitation	6,205	5,671
	TOTAL	6,844	6,114
Recettes	Investissement	0,412	0,309
	Exploitation	6,432	5,805
	TOTAL	6,844	6,114

La Régie Municipale des Pompes Funèbres demeure l'opérateur principal à Marseille, position attestant d'un service de qualité conforme aux attentes des familles.

Compte tenu d'une diminution sensible de l'activité en raison de la concurrence des opérateurs privés, les dépenses réelles d'exploitation diminuent de - 8,61 % (- 0,534 million d'euros). Les principales évolutions par rapport au Budget Primitif 2013 sont les suivantes :

- **En dépenses**

- Les charges de personnel représentent 3,951 millions d'euros, soit une baisse de 5,51 % du fait des départs à la retraite et du solde des effectifs.
- Les charges à caractère général s'élèvent à 1,642 million d'euros, soit une baisse de 16,91 %, afin d'ajuster le niveau des dépenses à la diminution de l'activité ;
- Les admissions en non valeur représentent 0,059 million d'euros.

- **En recettes**

Les recettes d'exploitation représentent 5,805 millions d'euros, soit une diminution de 9,75 %, afin d'ajuster les montants aux réalisations de l'exercice 2013.

Dans le détail, la prévision de recettes est liée aux convois et aux marchandises funéraires (- 0,450 million d'euros), aux ventes de caveaux (- 0,080 million d'euros), aux prestations funéraires (- 0,20 million d'euros).

Par ailleurs, le remboursement du budget annexe par le budget principal pour les convois sociaux (personnes à revenus insuffisants) a été ajusté avec une variation de - 0,080 million d'euros.

Les recettes du crématorium encaissées pour le compte de la CU représentent + 0,500 million d'euros (idem en dépenses).

En matière d'investissement, l'évolution des dépenses est liée aux travaux divers sur les bâtiments administratifs, techniques et commerciaux (régie) du cimetière Saint-Pierre ainsi qu'aux dépenses d'acquisition de corbillards. Pour les recettes, il s'agit de l'emprunt permettant de financer les immobilisations.

2.4.2. Le budget annexe du Pôle Média Belle-de-Mai

<i>En millions d'euros</i>	BUDGET ANNEXE DU PÔLE MÉDIA BELLE-DE-MAI		
	(en mouvements réels)		
	SECTIONS	BP 2013	BP 2014
Dépenses	Investissement	0,450	1,410
	Fonctionnement	1,938	2,012
	TOTAL	2,388	3,422
Recettes	Investissement	0,328	1,281
	Fonctionnement	2,060	2,141
	TOTAL	2,388	3,422

En section de fonctionnement, les recettes réelles enregistrent une croissance de 3,93 % (+ 0,081 million d'euros) par rapport au Budget primitif 2013, en relation avec les revenus locatifs attendus.

En parallèle, les dépenses réelles progressent dans les mêmes proportions, soit + 3,82 % (+ 0,074 million d'euros). Les principaux postes budgétaires sont liés à l'entretien / maintenance (0,510 million d'euros), au gardiennage (0,385 million d'euros), aux fluides / chauffage (0,386 million d'euros), aux frais de publicité pour les dix ans du Pôle (0,330 million d'euros), à la taxe foncière (0,220 million d'euros) et à la gestion des bâtiments (0,154 million d'euros).

La section d'investissement présente en dépenses, au-delà des écritures d'ordre, des travaux de rénovation de la toiture à hauteur de 0,939 million d'euros, des travaux d'aménagement d'un montant de 0,100 million d'euros pour les espaces du Pôle Média et une inscription de 0,021 million d'euros pour le remboursement des dépôts de garantie.

2.4.3. Le budget annexe du Palais Omnisports Marseille Grand-Est

Le budget annexe du Palais Omnisports Marseille Grand-Est est clôturé depuis le 31 décembre 2013. Un contrat de délégation de service public sous forme d'affermage dans lequel le délégataire prend en charge la gestion de l'équipement sportif a pris la suite du contrat de régie intéressée à la mi-septembre 2013. Compte tenu de ce changement de mode de gestion, les flux liés au nouveau contrat impactent directement le budget principal.

2.4.4. Le budget annexe du stade Vélodrome

<i>En millions d'euros</i>	BUDGET ANNEXE DU STADE VÉLODROME		
	(en mouvements réels)		
	SECTIONS	BP 2013	BP 2014
Dépenses	Investissement	47,495	21,662
	Exploitation	2,956	8,555
	TOTAL	50,451	30,217
Recettes	Investissement	46,855	20,064
	Exploitation	3,596	10,153
	TOTAL	50,451	30,217

La date de livraison prévisionnelle du stade Vélodrome est fixée à juillet 2014. En conséquence, le budget tient compte de cette échéance.

Pour l'exercice 2014, la section d'investissement de ce budget décrit pour l'essentiel les flux du Partenariat Public Privé (PPP) avec le groupement AREMA pour le stade Vélodrome et ses abords.

- **En dépenses**

- la construction de l'équipement (20,064 millions d'euros),
- la redevance d'investissement (0,933 million d'euros pour le dernier semestre 2014),
- le capital de l'annuité de la dette souscrit par la Ville (0,665 million d'euros).

- **En recettes**

- les subventions d'équipement des partenaires institutionnels (11,328 millions d'euros),
- l'emprunt de la Ville (8,736 millions d'euros).

La section d'investissement comporte également un volume important (26,257 millions d'euros) d'écritures d'ordre patrimoniales, équilibrées en dépenses et en recettes, correspondant à la régularisation de la TVA des mandats 2013, demandée par le Comptable public.

En section d'exploitation, les dépenses en mouvements réels augmentent de + 5,599 millions d'euros du fait de l'inscription pour la première année de la redevance pour le coût de financement lié au PPP (3,217 millions d'euros) et de la redevance d'exploitation (1,600 million d'euros). Ces deux dépenses étant dues à compter de la livraison du stade, soit le dernier semestre 2014.

Par ailleurs, le coût de l'emprunt pour la Ville reste stable à 1,463 million d'euros.

Dans une moindre mesure, ces évolutions concernent également le marché négocié d'achat de places à l'Olympique de Marseille (0,667 million d'euros), l'entretien de la pelouse (à la charge de la Ville sur le premier semestre, soit 0,165 million d'euros), l'assistance juridique et financière pour le suivi du contrat (0,360 million d'euros).

S'agissant des recettes, la redevance forfaitaire (loyer) pour le club résident a été estimé à 8 millions d'euros en année pleine. Elle est inscrite pour la valeur d'un semestre soit 4 millions d'euros.

Compte tenu de ces éléments, une subvention exceptionnelle de 5,980 millions d'euros est également inscrite afin de maintenir l'équilibre de ce budget.

2.4.5. Le budget annexe des Espaces Événementiels

<i>En millions d'euros</i>	BUDGET ANNEXE DES ESPACES ÉVÉNEMENTIELS		
	(en mouvements réels)		
	SECTIONS	BP 2013	BP 2014
Dépenses	Investissement	5,391	4,050
	Exploitation	2,319	2,696
	TOTAL	7,710	6,746
Recettes	Investissement	5,176	3,793
	Exploitation	2,534	2,953
	TOTAL	7,710	6,746

La section d'investissement retrace pour l'essentiel en dépenses les travaux de réaménagement et d'équipement des salles et espaces congrès du Pharo pour 3,507 millions d'euros ainsi qu'un budget lié aux réparations consécutives à un sinistre intervenu début 2014 dans l'auditorium (0,050 million d'euros de travaux et 0,250 million d'euros d'acquisition de matériels audiovisuels détruits). En recette, figure l'emprunt afférent à ces dépenses, soit une inscription de 3,793 millions d'euros.

En section d'exploitation, les dépenses en mouvements réels progressent de 16,26 % (+ 0,377 million d'euros). Le sinistre de l'auditorium génère une hausse de 0,100 million d'euros supplémentaires, les charges à caractère général enregistrent une progression de 19,3 % (+ 0,310 million d'euros) par rapport au budget primitif 2013.

Les principales dépenses représentent 1,472 million d'euros pour les frais de sécurité incendie, gardiennage, maintenance et de nettoyage des espaces congrès du Pharo.

Les frais financiers augmentent de 0,089 million d'euros. Les frais de personnel sont pour leur part réajustés à la baisse (soit - 7 %) pour tenir compte du réalisé 2013.

En recette, les revenus locatifs des espaces congrès progressent de 0,500 million d'euros, soit + 33,33 %, compte tenu du développement de l'activité. Pour 2014, une subvention exceptionnelle de 0,868 million d'euros est toujours prévue pour permettre d'absorber les coûts induits de l'investissement (charges financières) ainsi que de nouveaux frais d'exploitation qui seront facturés à terme aux utilisateurs dans l'attente que ce budget atteigne son seuil de rentabilité.

Il convient cependant de rappeler que sur les 1,007 million d'euros de subvention exceptionnelle prévue au Budget Primitif 2013, seulement 0,418 million d'euros ont été versés compte tenu du bon résultat réalisé sur ce budget en raison notamment de l'année capitale européenne de la culture.

3 – SITUATION DE LA DETTE AU 1^{ER} JANVIER 2014

Les développements suivants font état de la situation de dette de la Ville de Marseille au 1^{er} janvier 2014.

La présente section modifie la section 4.3.1 « Dette » (pages 171 à 187) du Prospectus de Base. Les pages 171 à 187 du Prospectus de Base sont modifiées comme suit ;

3.1. Historique de la dette

Les données figurant dans le tableau ci-dessous sont exprimées en euros.

ETAT DE LA DETTE

ANNEE	2009	2010	2011	2012	2013
BUDGET PRINCIPAL					
DETTE BRUTE					
Amortissement	151 411 336,03	162 718 721,38	174 726 206,94	207 857 630,48	158 447 703,69
Intérêts	71 340 041,06	59 423 836,54	58 455 275,07	55 172 251,10	56 346 473,90
Annuité	222 751 377,09	222 142 557,92	233 181 482,01	263 029 881,58	214 794 177,59
Encours au 31 décembre	1 834 408 596,33	1 821 689 874,95	1 806 990 371,44	1 805 572 740,96	1 841 379 609,04
DETTE NETTE (après quote-part C.U.)					
Amortissement	134 306 918,34	145 637 079,69	164 002 026,45	199 386 508,26	150 638 680,19
Intérêts	67 084 774,16	56 139 283,76	56 146 899,70	53 457 327,78	55 092 697,84
Annuité	201 391 692,50	201 776 363,45	220 148 926,15	252 843 836,04	205 731 378,04
Encours au 31 décembre	1 773 764 274,20	1 778 127 194,51	1 774 151 871,48	1 781 205 363,22	1 824 821 254,80
BUDGETS ANNEXES					
Service des Pompes Funèbres					
Amortissement	76 719,16	80 555,12	84 582,87	88 812,02	93 252,61
Intérêts	26 091,86	22 255,89	18 228,14	13 998,99	9 558,40
Annuité	102 811,02	102 811,01	102 811,01	102 811,01	102 811,01
Encours au 31 décembre	445 117,86	364 562,74	279 979,87	191 167,86	97 915,25
Palais Omnisports Marseille Grand Est					
Amortissement		740 755,91	763 145,26	786 211,33	890 624,43
Intérêts		207 735,93	273 175,69	267 084,21	169 334,98
Annuité		948 491,84	1 036 320,95	1 053 295,54	1 059 959,41
Encours au 31 décembre	13 800 000,00	13 059 244,09	12 296 098,83	13 009 887,50	12 119 263,07
Stade Vélodrome					
Amortissement				615 220,36	639 829,18
Intérêts				1 514 750,00	1 489 218,36
Annuité totale				2 129 970,36	2 129 047,54
Encours au 31 décembre			36 500 000,00	35 884 779,64	35 244 950,46
Espaces Événementiels					
Amortissement					215 066,32
Intérêts					104 000,00
Annuité					319 066,32
Encours au 31 décembre				4 000 000,00	8 210 933,68
Annuité brute globale	222 854 188,11	223 193 860,77	234 320 613,97	266 315 958,49	218 405 061,87
Annuité nette globale	201 494 503,52	202 827 666,30	221 288 058,11	256 129 912,95	209 342 262,32
Dettes brutes globales	1 848 653 714,19	1 835 113 681,78	1 856 066 450,14	1 858 658 575,96	1 897 052 671,50
Dettes nettes globales	1 788 009 392,06	1 791 551 001,34	1 823 227 950,18	1 834 291 198,22	1 880 494 317,26

Dans le cadre du transfert de compétences à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, la Ville de Marseille a transféré une partie de son encours à l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI). Ainsi, l'encours de dette des budgets annexes relatifs aux compétences transférées (eau, assainissement, ports) a fait l'objet d'un transfert total.

Concernant le budget principal, une évaluation de la dette souscrite au titre des compétences transférées (voirie, environnement, propreté, collecte et traitement des déchets, transport, politique de la ville et développement économique) a été réalisée. Il a été convenu par convention entre la Ville de Marseille et la Communauté Urbaine que la Ville conserve la relation directe avec les prêteurs. Dès lors, la Ville de Marseille s'est engagée à rembourser auprès de ses prêteurs l'ensemble de l'annuité due au titre de ses échéances, y compris l'annuité correspondant au service de la dette transférée. Les contrats de prêts demeurent gérés par la Ville de Marseille.

La Communauté Urbaine s'est engagée quant à elle à rembourser à la Ville de Marseille par douzièmes mensuels égaux la somme correspondant à l'annuité de dette conformément à un tableau d'extinction établi conventionnellement. Il convient dès lors de distinguer la dette brute de la Ville de Marseille (encours total, y compris quote-part transférée à l'EPCI) de la dette nette (encours de dette, déduction faite de la quote-part transférée à la Communauté Urbaine).

3.2. Encours au 1er janvier 2014 (en euros)

Encours au 01.01.2013	1 858 658 575,96
Amortissement 2013	160 286 476,23
Emprunts nouveaux 2013	197 983 450,00
Encours au 01.01.2014	1 897 052 671,50

L'encours de dette au 1er janvier 2014 est réparti comme suit :

- Budget principal : 1 853 498 872,11 euros (dont l'encours du Palais Omnisports Marseille Grand-Est - POMGE) de 12 119 263,07 Euros réintégré au budget principal au 01/01/2014)
- Budget annexe des pompes funèbres : 97 915,25 euros
- Budget annexe du Stade Vélodrome : 35 244 950,46 euros
- Budget annexe de l'espace évènementiel : 8 210 933,68 euros

L'encours de dette de la Ville de Marseille est uniquement constitué de produits libellés en euros.

La durée de vie moyenne de la dette au 01/01/2014 est de 6 ans et 7 mois. Elle était de 6 ans et 11 mois au 01/01/2013.

3.2.1. Structure de la dette de la Ville de Marseille

Ci-dessous la liste des contrats d'emprunts au 1^{er} janvier 2014 :

Code Contrat	Organisme Prêteur ou chef de file*	Date de réalisation	Montant Initial (en euros)	Durée Initiale	Durée résiduelle au 01/01/2014	Durée Résiduelle (en mois)	Index	Taux constaté au 01/01/2014 (%)	Périodicité	Profil d'amort.	Dette en capital au 01/01/2014 (en euros)	Intérêts 2014 (en euros)	Capital 2014 (en euros)
Durée résiduelle inférieure à 1 an au 01/01/2014													
806	Caisse Régionale de Crédit Agricole	24/02/1999	6 707 977,05	15 ans	1 mois, 24 jours	1	FIXE	5,60	Annuelle	Progressif	637 059,34	35 675,32	637 059,34
804	Caisse Régionale de Crédit Agricole	24/02/1999	14 527 643,73	15 ans	1 mois, 24 jours	1	FIXE	4,60	Annuelle	Progressif	1 302 141,77	59 898,51	1 302 141,77
308	CDC sur proposition Caisse d'Epargne	25/02/1985	15 244 901,72	30 ans	1 mois, 24 jours	1	FIXE	4,40	Annuelle	Progressif	1 246 401,82	54 841,75	1 246 401,82
895	Crédit Agricole CIB	10/03/2004	14 655 309,17	10 ans	2 mois, 9 jours	2	FIXE	3,85	Annuelle	Libre	1 850 022,68	72 215,12	1 850 022,68
894	Caisse d'Epargne PAC	08/03/2004	15 000 000,00	10 ans	2 mois, 24 jours	2	FIXE	3,83	Annuelle	Progressif	1 778 234,78	68 106,39	1 778 234,78
899	Caisse des Dépôts et Consignations	01/07/2004	25 014 220,30	10 ans, 1 mois	7 mois	7	LEP	1,70	Annuelle	Produits CDC	2 501 422,03	42 524,17	2 501 422,03
817	Crédit Foncier de France	14/10/1999	7 622 450,86	15 ans	8 mois, 29 jours	8	FIXE	4,75	Annuelle	Progressif	689 267,01	32 740,18	689 267,01
814	Caisse de Crédit Mutuel Méditerranéen	30/09/1999	4 573 470,52	15 ans	8 mois, 29 jours	8	FIXE	4,70	Annuelle	Progressif	412 348,61	19 380,40	412 348,61
813	Caisse Régionale de Crédit Agricole	21/09/1999	13 720 411,55	15 ans	8 mois, 20 jours	8	FIXE	4,60	Annuelle	Progressif	1 229 787,93	56 570,24	1 229 787,93
825	Caisse Régionale de Crédit Agricole	07/12/1999	1 067 143,12	15 ans	10 mois, 24 jours	10	FIXE	5,00	Annuelle	Progressif	97 915,24	4 895,77	97 915,24
825	Caisse Régionale de Crédit Agricole	07/12/1999	1 219 592,14	15 ans	10 mois, 24 jours	10	FIXE	5,00	Annuelle	Progressif	111 903,14	5 595,16	111 903,14
824	Caisse Régionale de Crédit Agricole	07/12/1999	2 286 735,26	15 ans	10 mois, 24 jours	10	FIXE	5,00	Annuelle	Progressif	209 818,38	10 490,93	209 818,38
823	Caisse Régionale de Crédit Agricole	07/12/1999	2 286 735,26	15 ans	10 mois, 24 jours	10	FIXE	5,00	Annuelle	Progressif	209 818,38	10 490,93	209 818,38
822	Caisse Régionale de Crédit Agricole	07/12/1999	2 286 735,26	15 ans	10 mois, 24 jours	10	FIXE	5,00	Annuelle	Progressif	209 818,38	10 490,93	209 818,38
818	DePfa Bank Europe plc	07/12/1999	15 244 901,72	13 ans	11 mois, 6 jours	11	EURIBOR3	3,41	Annuelle	Constant	1 016 326,80	34 656,74	1 016 326,80
Durée résiduelle comprise entre 1 et 5 ans au 01/01/2014													
841	Caisse Régionale de Crédit Agricole	22/05/2000	2 286 735,26	15 ans	1 an, 4 mois, 24 jours	16	FIXE	5,65	Annuelle	Progressif	423 930,67	23 952,07	206 141,83
840	Caisse Régionale de Crédit Agricole	22/05/2000	2 286 735,26	15 ans	1 an, 4 mois, 24 jours	16	FIXE	5,65	Annuelle	Progressif	423 930,67	23 952,07	206 141,83

Code Contrat	Organisme Prêteur ou chef de file*	Date de réalisation	Montant Initial (en euros)	Durée Initiale	Durée résiduelle au 01/01/2014	Durée Résiduelle (en mois)	Index	Taux constaté au 01/01/2014 (%)	Périodicité	Profil d'amort.	Dettes en capital au 01/01/2014 (en euros)	Intérêts 2014 (en euros)	Capital 2014 (en euros)
839	Caisse Régionale de Crédit Agricole	22/05/2000	2 286 735,26	15 ans	1 an, 4 mois, 24 jours	16	FIXE	5,65	Annuelle	Progressif	423 930,67	23 952,07	206 141,83
838	Caisse Régionale de Crédit Agricole	22/05/2000	2 286 735,26	15 ans	1 an, 4 mois, 24 jours	16	FIXE	5,65	Annuelle	Progressif	423 930,67	23 952,07	206 141,83
837	Caisse Régionale de Crédit Agricole	22/05/2000	2 286 735,26	15 ans	1 an, 4 mois, 24 jours	16	FIXE	5,65	Annuelle	Progressif	423 930,67	23 952,07	206 141,83
836	Caisse Régionale de Crédit Agricole	22/05/2000	2 286 735,26	15 ans	1 an, 4 mois, 24 jours	16	FIXE	5,65	Annuelle	Progressif	423 930,67	23 952,07	206 141,83
920	Caisse d'Epargne PAC	25/10/2006	14 171 312,85	9 ans	1 an, 8 mois, 24 jours	20	FIXE	3,87	Annuelle	Libre	3 371 312,85	130 469,81	1 500 000,00
852	Crédit Foncier de France	15/12/2000	7 927 348,90	7 ans, 3 mois	1 an, 10 mois, 29 jours	22	EURIBOR3	3,10	Annuelle	Progressif	1 423 898,79	44 140,86	694 415,40
846	DePfa Bank Europe plc	05/12/2000	15 244 901,72	7 ans, 3 mois	1 an, 11 mois, 4 jours	23	EURIBOR3	3,32	Annuelle	Progressif	2 730 969,48	91 927,47	1 332 180,23
845	Caisse des Dépôts et Consignations	01/12/2000	11 265 982,37	7 ans	1 an, 11 mois	23	FIXE	1,25	Annuelle	Produits CDC	1 763 265,76	22 040,82	876 156,90
844	Caisse des Dépôts et Consignations	01/12/2000	1 722 673,89	7 ans	1 an, 11 mois	23	FIXE	2,45	Annuelle	Produits CDC	278 166,82	6 815,09	138 606,63
850	Société Générale	15/12/2000	7 622 450,86	15 ans	1 an, 11 mois, 14 jours	23	FIXE	4,85	Annuelle	Progressif	1 365 484,62	67 145,80	666 090,16
2001	Dexia Crédit Local CLTR	31/12/2001	1 829 388,00	15 ans	2 ans, 2 mois	26	EONIA	0,34	Annuelle	Progressif	503 289,00	10 496,75	159 648,00
854	Caisse des Dépôts et Consignations	12/04/2001	9 329 879,85	7 ans	2 ans, 3 mois	27	FIXE	2,95	Annuelle	Produits CDC	2 220 098,04	65 492,89	727 921,30
864	Caisse des Dépôts et Consignations	03/10/2001	10 753 000,00	8 ans	2 ans, 9 mois	33	LIVRETA	2,25	Annuelle	Produits CDC	2 488 591,09	55 993,30	811 142,77
863	Caisse des Dépôts et Consignations	03/10/2001	1 652 000,00	8 ans	2 ans, 9 mois	33	LIVRETA	3,45	Annuelle	Produits CDC	392 123,43	13 528,26	127 288,63
870	Caisse des Dépôts et Consignations	20/12/2001	1 057 386,38	8 ans	3 ans	36	LIVRETA	2,25	Annuelle	Produits CDC	322 721,13	7 261,23	78 007,80
873	Caisse des Dépôts et Consignations	05/12/2002	13 807 000,00	9 ans	3 ans, 11 mois	47	LIVRETA	2,45	Annuelle	Produits CDC	4 282 834,47	104 929,44	1 060 606,05
872	Caisse des Dépôts et Consignations	05/12/2002	6 587 000,00	8 ans	3 ans, 11 mois	47	LIVRETA	1,50	Annuelle	Produits CDC	2 028 734,55	30 431,02	495 913,58
893	Dexia Crédit Local CLTR	29/12/2003	10 000 000,00	15 ans	4 ans	48	EONIA	0,27	Annuelle	Constant	3 571 428,61	80 351,41	714 285,71
885	Caisse d'Epargne PAC	28/11/2003	15 000 000,00	15 ans	4 ans, 8 mois, 24 jours	56	FIXE	0,65	Annuelle	Progressif	6 256 675,30	40 916,05	1 132 300,55
884	Crédit Foncier de France	28/11/2003	15 000 000,00	11 ans	4 ans, 9 mois, 29 jours	57	EURIBOR12	3,43	Annuelle	Progressif	5 620 846,07	192 795,02	1 069 989,92

Code Contrat	Organisme Prêteur ou chef de file*	Date de réalisation	Montant Initial (en euros)	Durée Initiale	Durée résiduelle au 01/01/2014	Durée Résiduelle (en mois)	Index	Taux constaté au 01/01/2014 (%)	Périodicité	Profil d'amort.	Dette en capital au 01/01/2014 (en euros)	Intérêts 2014 (en euros)	Capital 2014 (en euros)
891	Crédit Agricole CIB	22/12/2003	15 000 000,00	15 ans	4 ans, 11 mois, 21 jours	59	FIXE	4,60	Annuelle	Progressif	6 118 976,53	284 600,40	1 119 615,73
886	CAFFIL	18/12/2003	20 000 000,00	15 ans	4 ans, 11 mois	59	EURIBOR12	0,50	Annuelle	Progressif	8 342 233,70	42 290,49	1 509 734,08
890	DePfa Bank Europe plc	15/12/2003	10 000 000,00	15 ans	4 ans, 11 mois, 14 jours	59	EURIBOR12	0,60	Annuelle	Constant	3 333 333,40	20 188,52	666 666,66
889	BNP Paribas	11/12/2003	20 000 000,00	15 ans	4 ans, 11 mois, 10 jours	59	FIXE	1,50	Annuelle	Constant	6 666 666,70	177 777,78	1 333 333,33
892	Société Générale OCLT	18/12/2003	15 000 000,00	15 ans	4 ans, 11 mois, 17 jours	59	EONIA	0,32	Annuelle	Constant	5 000 000,00	140 539,43	1 000 000,00
Durée résiduelle comprise entre 5 et 10 ans au 01/01/2014													
792	Caisse Régionale de Crédit Agricole	26/10/1998	30 489 803,45	20 ans	5 ans, 24 jours	60	FIXE	4,60	Annuelle	Progressif	12 155 472,44	559 151,73	1 805 141,17
888	Caisse des Dépôts et Consignations	15/12/2003	15 837 252,00	10 ans	5 ans	60	LEP	2,70	Annuelle	Produits CDC	6 911 861,17	186 620,25	1 121 392,62
797-1	Caisse des Dépôts et Consignations	31/12/2001	15 011 283,76	10 ans	5 ans	60	LIVRETA	3,55	Annuelle	Produits CDC	5 980 588,12	212 310,88	931 440,20
896	Caisse des Dépôts et Consignations	23/03/2004	459 997,00	9 ans	5 ans, 3 mois	63	LIVRETA	2,00	Annuelle	Produits CDC	207 451,49	4 149,03	32 886,42
904	Crédit Agricole CIB	28/12/2004	30 000 000,00	9 ans	5 ans, 4 mois, 14 jours	64	TAM	2,29	Annuelle	Libre	13 000 000,00	301 834,72	2 000 000,00
897	CAFFIL	14/06/2004	20 000 000,00	15 ans	5 ans, 6 mois	66	FIXE	4,13	Annuelle	Progressif	9 475 448,77	391 336,03	1 423 875,73
898	Caisse des Dépôts et Consignations	14/09/2004	20 013 116,00	11 ans	5 ans, 8 mois	68	LEP	2,75	Annuelle	Produits CDC	8 608 601,74	236 736,55	1 430 082,69
902	CAFFIL	22/12/2004	15 000 000,00	15 ans	5 ans, 10 mois	70	FIXE	3,72	Annuelle	Libre	6 500 000,00	241 800,00	1 000 000,00
903	Crédit Foncier de France	21/12/2004	30 000 000,00	11 ans	5 ans, 10 mois, 14 jours	70	STRUCTURES	3,57	Annuelle	Libre	13 000 000,00	464 100,00	2 000 000,00
906	Caisse d'Epargne PAC	28/12/2004	13 776 067,55	15 ans	5 ans, 11 mois, 24 jours	71	FIXE	0,60	Annuelle	Libre	6 576 067,55	40 071,08	1 000 000,00
887	Caisse des Dépôts et Consignations	15/12/2003	3 804 478,00	15 ans	6 ans	72	LIVRETA	2,25	Annuelle	Constant	1 521 791,17	38 044,78	253 631,87
821-1	Caisse des Dépôts et Consignations	06/06/2000	23 525 017,65	11 ans	6 ans, 1 mois	73	FIXE	3,05	Annuelle	Produits CDC	10 444 028,64	318 542,87	1 384 446,16
909	DePfa Bank Europe plc	28/10/2005	15 000 000,00	15 ans	6 ans, 9 mois, 27 jours	81	FIXE	3,27	Annuelle	Progressif	7 900 069,07	257 937,25	1 022 768,17
957	Caisse d'Epargne PAC	25/11/2009	7 800 000,00	11 ans	6 ans, 10 mois, 24 jours	82	FIXE	3,55	Annuelle	Libre	6 220 000,00	220 810,00	870 000,00

Code Contrat	Organisme Prêteur ou chef de file*	Date de réalisation	Montant Initial (en euros)	Durée Initiale	Durée résiduelle au 01/01/2014	Durée Résiduelle (en mois)	Index	Taux constaté au 01/01/2014 (%)	Périodicité	Profil d'amort.	Dette en capital au 01/01/2014 (en euros)	Intérêts 2014 (en euros)	Capital 2014 (en euros)
					jours								
916	Société Générale	27/12/2005	25 000 000,00	15 ans	6 ans, 10 mois, 1 jour	82	FIXE	3,51	Annuelle	Libre	14 980 000,00	525 049,00	3 060 000,00
915	Caisse d'Epargne PAC	27/12/2005	20 000 000,00	15 ans	6 ans, 10 mois, 24 jours	82	FIXE	3,47	Annuelle	Libre	12 440 000,00	431 668,00	1 740 000,00
911	CAFFIL	22/12/2005	30 000 000,00	13 ans	6 ans, 10 mois	82	EURIBOR12	3,49	Annuelle	Libre	19 730 000,00	688 577,00	2 600 000,00
910	CAFFIL	27/10/2005	15 000 000,00	15 ans	6 ans, 10 mois	82	FIXE	3,27	Annuelle	Progressif	7 901 419,72	258 376,42	1 022 788,08
913	DePfa Bank Europe plc	22/12/2005	30 000 000,00	15 ans	6 ans, 11 mois, 21 jours	83	EURIBOR3	3,77	Annuelle	Libre	19 730 000,00	743 821,00	2 600 000,00
934	CAFFIL	01/12/2007	78 950 000,00	13 ans	6 ans, 11 mois	83	STRUCTURES	4,00	Annuelle	Libre	54 950 000,00	2 228 527,78	10 000 000,00
985	Caisse des Dépôts et Consignations	19/03/2013	20 000 000,00	8 ans	7 ans	84	FIXE	3,26	Annuelle	Progressif	20 000 000,00	512 708,64	2 228 460,91
988	NATIXIS	28/03/2013	40 000 000,00	8 ans	7 ans, 2 mois, 27 jours	86	FIXE	3,00	Annuelle	In Fine	40 000 000,00	1 200 000,00	-
984	Caisse des Dépôts et Consignations	19/03/2013	20 000 000,00	8 ans	7 ans, 3 mois	87	LEP	2,72	Trimestrielle	Constant	18 750 000,00	522 262,23	2 500 000,00
955	Caisse d'Epargne PAC	18/08/2010	57 307 510,66	11 ans	7 ans, 7 mois, 17 jours	91	FIXE	2,88	Annuelle	Progressif	44 590 917,84	1 284 218,43	4 669 641,80
924	Crédit Foncier de France	21/12/2006	15 000 000,00	11 ans	7 ans, 10 mois, 29 jours	94	TAM	3,15	Annuelle	Progressif	9 083 257,24	290 096,53	985 786,22
923	CAFFIL	12/12/2006	20 000 000,00	14 ans	7 ans, 10 mois	94	EURIBOR12	3,50	Annuelle	Progressif	12 111 009,58	429 772,63	1 314 381,64
922	Dexia Crédit Local	12/12/2006	20 000 000,00	15 ans	7 ans, 10 mois	94	EONIA	3,04	Semestrielle	Progressif	12 951 080,63	383 394,44	1 373 292,36
921	Société Générale	02/11/2006	30 000 000,00	15 ans	7 ans, 10 mois, 1 jour	94	FIXE	3,97	Annuelle	Progressif	18 150 905,11	720 590,93	1 971 985,01
865	Caisse Régionale de Crédit Agricole	28/11/2001	15 244 901,72	20 ans	7 ans, 10 mois, 27 jours	94	FIXE	4,85	Annuelle	Progressif	7 853 693,68	380 904,14	826 876,12
958	CAFFIL	01/12/2009	12 661 557,90	12 ans	7 ans, 11 mois	95	FIXE	3,90	Annuelle	Progressif	9 083 257,22	354 247,03	985 786,21
928	Société Générale	19/12/2006	15 000 000,00	11 ans	7 ans, 11 mois	95	FIXE	3,20	Annuelle	Progressif	9 083 257,20	290 664,23	985 786,22
927	Crédit Foncier de France	19/12/2006	14 000 000,00	15 ans	7 ans, 11 mois	95	FIXE	3,95	Annuelle	Progressif	8 477 706,76	334 869,42	920 067,14
926	CAFFIL	19/12/2006	16 000 000,00	15 ans	7 ans, 11 mois	95	FIXE	3,89	Annuelle	Progressif	9 688 807,67	381 834,56	1 051 505,31
867	Société Générale	07/12/2001	7 622 450,86	20 ans	7 ans, 11 mois, 6 jours	95	FIXE	4,86	Annuelle	Progressif	3 928 605,53	190 930,23	413 475,40
925	Crédit Foncier de France - OCLT	21/12/2006	15 000 000,00	15 ans	7 ans, 11 mois	95	EONIA	0,28	Annuelle	Progressif	9 083 257,24	254 201,12	985 786,22
983	Emission Publique CACIB NATIXIS	18/07/2012	150 000 000,00	10 ans	8 ans, 6 mois, 17 jours	102	FIXE	4,00	Annuelle	In Fine	150 000 000,00	6 000 000,00	-

Code Contrat	Organisme Prêteur ou chef de file*	Date de réalisation	Montant Initial (en euros)	Durée Initiale	Durée résiduelle au 01/01/2014	Durée Résiduelle (en mois)	Index	Taux constaté au 01/01/2014 (%)	Périodicité	Profil d'amort.	Dette en capital au 01/01/2014 (en euros)	Intérêts 2014 (en euros)	Capital 2014 (en euros)
938	Crédit Foncier de France	20/12/2007	25 000 000,00	15 ans	8 ans, 10 mois, 29 jours	106	TAM	3,79	Annuelle	Progressif	17 119 595,00	648 832,65	1 552 577,44
935	Dexia Crédit Local	13/12/2007	22 800 000,00	15 ans	8 ans, 10 mois	106	EONIA	4,42	Annuelle	Progressif	16 184 115,82	714 528,71	1 503 475,24
936	CAFFIL	20/12/2007	20 000 000,00	12 ans	8 ans, 10 mois	106	FIXE	0,16	Annuelle	Progressif	13 695 676,02	317 330,63	1 242 061,95
937	CAFFIL	20/12/2007	15 000 000,00	15 ans	8 ans, 10 mois	106	STRUCTURES	3,89	Annuelle	Progressif	10 271 757,01	404 808,52	931 546,46
939	Crédit Foncier de France	29/07/2008	25 000 000,00	13 ans	9 ans, 5 mois, 29 jours	113	TAG01M	3,16	Annuelle	Progressif	18 237 572,29	584 311,55	1 519 024,62
932	CAFFIL	22/11/2007	10 000 000,00	17 ans	9 ans, 9 mois	117	EONIA	3,93	Annuelle	Progressif	7 284 730,08	290 266,14	608 724,35
944	Caisse d'Epargne PAC	25/11/2008	20 000 000,00	15 ans	9 ans, 10 mois, 24 jours	118	FIXE	4,96	Annuelle	Progressif	14 867 257,45	737 415,97	1 184 223,61
943	Caisse d'Epargne PAC	25/11/2008	20 000 000,00	15 ans	9 ans, 10 mois, 24 jours	118	FIXE	4,42	Annuelle	Progressif	14 712 548,62	659 326,52	1 201 753,41
946	Crédit Agricole CIB	02/12/2008	20 000 000,00	15 ans	9 ans, 11 mois, 1 jour	119	FIXE	4,99	Annuelle	Progressif	14 875 760,10	742 300,43	1 183 243,12
945	CAFFIL	02/12/2008	20 000 000,00	15 ans	9 ans, 11 mois	119	FIXE	4,93	Annuelle	Progressif	14 858 745,04	732 536,13	1 185 203,43
931	Caisse d'Epargne PAC	27/12/2006	25 000 000,00	17 ans	9 ans, 11 mois, 24 jours	119	EONIA	4,70	Annuelle	Progressif	18 491 450,26	869 098,16	1 490 865,82
930	Société Générale	27/12/2006	35 000 000,00	17 ans	9 ans, 11 mois, 18 jours	119	EONIA	3,72	Annuelle	Progressif	25 532 601,22	949 812,77	2 126 634,46

Durée résiduelle comprise entre 10 et 15 ans au 01/01/2014

947	Caisse des Dépôts et Consignations	22/12/2008	15 000 000,00	15 ans	10 ans	120	EURIBOR3	0,71	Trimestrielle	Progressif	11 097 266,62	201 441,26	910 638,47
963	Dexia Crédit Local CLTR	22/11/2011	15 000 000,00	15 ans	10 ans	120	EONIA	1,10	Annuelle	Constant	11 785 714,29	309 371,99	1 071 428,57
959	Dexia Crédit Local CLTR	22/12/2009	10 720 000,00	14 ans, 1 mois	10 ans	120	EONIA	0,97	Annuelle	Constant	8 422 857,14	220 154,96	765 714,28
940	Caisse des Dépôts et Consignations	07/11/2008	25 921 073,00	15 ans	10 ans, 2 mois	122	LIVRETA	1,80	Annuelle	Progressif	20 921 082,13	376 579,48	1 736 847,52
948	Crédit Foncier de France	04/12/2009	25 000 000,00	15 ans	10 ans, 5 mois, 3 jours	125	EURIBOR3	1,14	Annuelle	Progressif	19 698 172,88	485 085,12	1 460 600,59
950	Caisse d'Epargne PAC	25/06/2009	10 000 000,00	15 ans	10 ans, 5 mois, 24 jours	125	EURIBOR3	3,00	Trimestrielle	Progressif	7 598 282,48	224 369,15	594 693,04
949	Caisse Régionale de Crédit Agricole - OCLT	30/06/2009	10 000 000,00	15 ans	10 ans, 5 mois, 29 jours	125	EURIBOR1M	3,00	Annuelle	Progressif	8 120 544,05	238 683,17	542 394,99

Code Contrat	Organisme Prêteur ou chef de file*	Date de réalisation	Montant Initial (en euros)	Durée Initiale	Durée résiduelle au 01/01/2014	Durée Résiduelle (en mois)	Index	Taux constaté au 01/01/2014 (%)	Périodicité	Profil d'amort.	Dette en capital au 01/01/2014 (en euros)	Intérêts 2014 (en euros)	Capital 2014 (en euros)
951	Caisse d'Epargne PAC	25/09/2009	50 000 000,00	15 ans	10 ans, 8 mois, 24 jours	128	EURIBOR6	3,00	Trimestrielle	Progressif	38 708 691,67	1 144 003,61	2 943 433,45
953	Caisse d'Epargne PAC	25/01/2010	6 200 000,00	15 ans	10 ans, 9 mois, 24 jours	129	EURIBOR6	1,09	Semestrielle	Progressif	4 807 207,28	96 962,95	374 900,54
954	Caisse d'Epargne PAC	10/12/2009	13 800 000,00	15 ans	10 ans, 9 mois, 24 jours	129	EURIBOR6	1,09	Semestrielle	Progressif	10 699 912,94	215 820,77	834 456,04
952	CAFFIL	26/10/2009	20 000 000,00	15 ans	10 ans, 9 mois	129	FIXE	1,07	Trimestrielle	Progressif	15 503 839,46	310 781,89	1 207 755,60
917	Caisse d'Epargne PAC	22/12/2005	10 000 000,00	20 ans	11 ans, 10 mois, 24 jours	142	STRUCTURES	3,00	Annuelle	Libre	6 220 000,00	186 600,00	518 333,00
967	ARKEA	21/12/2010	15 000 000,00	15 ans	11 ans, 10 mois, 29 jours	142	EURIBOR3	0,93	Trimestrielle	Progressif	12 301 062,27	299 973,32	931 008,99
962	BCME	03/12/2010	30 000 000,00	15 ans	11 ans, 10 mois, 29 jours	142	EURIBOR3	0,71	Trimestrielle	Progressif	25 341 292,67	606 839,06	1 680 683,23
961	BCME	30/11/2010	15 000 000,00	15 ans	11 ans, 10 mois, 29 jours	142	EURIBOR3	0,67	Trimestrielle	Progressif	12 670 646,26	302 152,47	840 341,64
965	Caisse d'Epargne PAC	09/12/2010	25 000 000,00	14 ans, 6 mois	11 ans, 11 mois, 24 jours	143	EURIBOR3	3,65	Trimestrielle	Progressif	21 117 743,88	751 786,31	1 400 569,35
964	Caisse d'Epargne PAC	09/12/2010	25 000 000,00	14 ans, 6 mois	11 ans, 11 mois, 24 jours	143	EURIBOR3	3,65	Trimestrielle	Progressif	21 117 743,88	751 786,31	1 400 569,35
956	Caisse d'Epargne PAC	30/11/2010	10 000 000,00	14 ans, 6 mois	11 ans, 11 mois, 24 jours	143	EURIBOR3	3,60	Trimestrielle	Progressif	8 447 097,55	296 595,16	560 227,75
970	DEUTSCHE PFANDBRIEFBANK	15/12/2010	10 000 000,00	15 ans	11 ans, 11 mois, 14 jours	143	EURIBOR12	1,10	Annuelle	Progressif	8 441 038,61	93 797,76	561 769,46
960	CAFFIL	30/11/2010	13 800 000,00	15 ans	11 ans, 11 mois	143	EURIBOR1M	0,58	Annuelle	Progressif	11 238 802,90	295 625,46	874 836,98
859	Emission privée DEXIA	19/07/2001	30 000 000,00	25 ans	12 ans, 6 mois, 18 jours	150	FIXE	5,73	Annuelle	Constant	15 600 000,00	893 880,00	1 200 000,00
975	Caisse d'Epargne PAC	30/08/2011	50 572 713,53	15 ans	12 ans, 6 mois, 23 jours	150	FIXE	3,17	Annuelle	Libre	45 768 220,33	1 450 852,58	2 583 879,88
942	CAFFIL	01/08/2008	29 195 737,64	16 ans	12 ans, 9 mois	153	FIXE	4,75	Annuelle	Libre	14 055 479,16	676 907,97	2 468 193,23
971	CAFFIL	01/12/2010	37 874 318,61	16 ans	12 ans, 11 mois	155	FIXE	2,85	Annuelle	Libre	24 395 554,98	695 273,32	4 283 948,13
978	Caisse des Dépôts et Consignations	28/12/2011	23 000 000,00	15 ans	13 ans	156	FIXE	4,51	Annuelle	Progressif	21 894 209,81	987 428,86	1 155 661,33
974	Caisse de Crédit Mutuel Méditerranéen	27/10/2011	10 000 000,00	15 ans	13 ans, 4 jours	156	FIXE	4,20	Trimestrielle	Progressif	9 129 544,10	375 216,96	526 736,40
979	Caisse des Dépôts et Consignations	28/12/2011	23 500 000,00	15 ans	13 ans, 3 mois	159	LEP	3,10	Trimestrielle	Constant	21 149 999,98	733 732,97	1 566 666,68
881	Crédit Agricole CIB	20/12/2002	20 000 000,00	17 ans	13 ans, 5 mois, 14 jours	161	TAM	2,78	Annuelle	Progressif	14 080 000,00	396 860,44	715 000,00

Code Contrat	Organisme Prêteur ou chef de file*	Date de réalisation	Montant Initial (en euros)	Durée Initiale	Durée résiduelle au 01/01/2014	Durée Résiduelle (en mois)	Index	Taux constaté au 01/01/2014 (%)	Périodicité	Profil d'amort.	Dette en capital au 01/01/2014 (en euros)	Intérêts 2014 (en euros)	Capital 2014 (en euros)
972	CAFFIL	01/12/2011	30 000 000,00	15 ans, 6 mois	13 ans, 5 mois	161	EONIA	1,22	Trimestrielle	Progressif	27 568 299,13	696 937,05	1 682 766,88
973	Société Générale	10/07/2012	20 000 000,00	15 ans	13 ans, 6 mois, 9 jours	162	EURIBOR1M	1,24	Annuelle	Progressif	19 001 177,99	507 342,49	1 038 774,89
969-1	Caisse d'Epargne PAC	25/10/2012	4 000 000,00	15 ans	13 ans, 9 mois, 24 jours	165	FIXE	2,60	Annuelle	Progressif	3 784 933,68	98 408,28	221 518,31
982	Caisse d'Epargne PAC	25/09/2012	20 000 000,00	15 ans	13 ans, 9 mois, 24 jours	165	FIXE	4,88	Trimestrielle	Progressif	19 071 061,81	913 003,67	975 106,73
969-1	Caisse d'Epargne PAC	25/10/2012	3 800 000,00	15 ans	13 ans, 9 mois, 24 jours	165	FIXE	2,60	Annuelle	Progressif	3 595 686,99	93 487,86	210 442,40
969	Caisse d'Epargne PAC	21/12/2011	17 200 000,00	16 ans	13 ans, 9 mois, 24 jours	165	EONIA	1,02	Trimestrielle	Progressif	16 277 511,79	402 042,69	950 475,75
968	Caisse d'Epargne PAC	16/12/2011	25 000 000,00	16 ans	13 ans, 9 mois, 24 jours	165	EONIA	1,02	Trimestrielle	Progressif	23 659 174,11	584 364,38	1 381 505,46
880	Crédit Agricole CIB	19/12/2002	20 000 000,00	17 ans	13 ans, 11 mois, 18 jours	167	STRUCTURES	2,74	Annuelle	Progressif	14 046 658,00	384 878,43	716 716,00
882	Crédit Foncier de France	31/12/2002	11 326 961,98	25 ans	13 ans, 11 mois, 29 jours	167	EURIBOR12	3,00	Trimestrielle	Progressif	7 309 297,06	214 462,82	430 662,72
876	Dexia Crédit Local	15/12/2002	46 435 970,65	26 ans	14 ans	168	STRUCTURES	4,78	Annuelle	Libre	39 300 000,00	1 904 630,83	2 700 000,00
977	Caisse d'Epargne PAC	25/03/2013	20 000 000,00	15 ans	14 ans, 3 mois, 24 jours	171	EURIBOR3	2,08	Trimestrielle	Progressif	19 467 677,04	533 768,95	1 088 810,96
999	ARKEA	27/12/2013	20 000 000,00	15 ans	14 ans, 5 mois, 26 jours	173	EONIA	2,90	Annuelle	Constant	18 000 000,00	205 503,20	1 200 000,00
875	CAFFIL	15/12/2002	61 712 793,08	26 ans	14 ans, 6 mois	174	STRUCTURES	4,61	Annuelle	Libre	42 250 000,00	1 974 776,74	4 000 000,00
941	CAFFIL	01/08/2008	33 268 446,34	20 ans	14 ans, 7 mois	175	STRUCTURES	3,99	Annuelle	Libre	30 750 000,00	1 243 965,63	2 250 000,00
933	CAFFIL	01/09/2007	79 904 073,33	21 ans	14 ans, 8 mois	176	STRUCTURES	3,69	Annuelle	Libre	73 904 073,33	2 764 936,14	1 000 000,00
990	NATIXIS	13/12/2013	30 000 000,00	15 ans	14 ans, 11 mois, 12 jours	179	FIXE	3,80	Annuelle	In Fine	30 000 000,00	1 140 000,00	-
Durée résiduelle comprise entre 15 et 20 ans au 01/01/2014													
976	Caisse des Dépôts et Consignations	24/11/2011	17 398 132,00	20 ans	17 ans, 10 mois	214	LIVRETA	2,25	Annuelle	Progressif	16 115 248,87	362 593,10	736 099,38
878	Caisse d'Epargne PAC	17/12/2002	15 000 000,00	30 ans	19 ans, 24 jours	228	FIXE	5,05	Annuelle	Progressif	12 177 984,37	614 988,21	366 351,86
879	CAFFIL	20/12/2002	50 000 000,00	30 ans	19 ans	228	STRUCTURES	4,24	Trimestrielle	Progressif	39 738 588,77	1 688 145,42	1 263 209,72
981	Caisse des Dépôts et Consignations	31/01/2013	5 454 183,00	20 ans	19 ans, 1 mois	229	LIVRETA	1,85	Trimestrielle	Produits CDC	5 289 687,73	82 163,21	237 120,33

Code Contrat	Organisme Prêteur ou chef de file*	Date de réalisation	Montant Initial (en euros)	Durée Initiale	Durée résiduelle au 01/01/2014	Durée Résiduelle (en mois)	Index	Taux constaté au 01/01/2014 (%)	Périodicité	Profil d'amort.	Dette en capital au 01/01/2014 (en euros)	Intérêts 2014 (en euros)	Capital 2014 (en euros)
980	Caisse des Dépôts et Consignations	27/12/2012	18 046 647,00	20 ans	19 ans, 1 mois	229	LIVRETA	2,25	Trimestrielle	Produits CDC	17 566 463,35	353 986,80	752 649,43
Durée résiduelle supérieure à 20 ans au 01/01/2014													
989-1	Caisse d'Epargne PAC	24/12/2013	4 426 000,00	20 ans	20 ans, 18 jours	240	EONIA	3,90	Trimestrielle	Progressif	4 426 000,00	79 108,36	-
989	Caisse d'Epargne PAC	24/12/2013	10 574 000,00	20 ans	20 ans, 18 jours	240	EONIA	3,90	Trimestrielle	Progressif	5 574 000,00	99 627,19	-
987	Caisse des Dépôts et Consignations	18/11/2013	21 291 520,00	21 ans	20 ans, 8 mois	248	LIVRETA	3,25	Annuelle	Produits CDC	21 770 579,20	489 838,03	-
986	Caisse des Dépôts et Consignations	18/11/2013	9 331 100,00	21 ans	20 ans, 8 mois	248	LIVRETA	2,85	Annuelle	Produits CDC	9 503 725,35	175 818,92	-
966	Caisse d'Epargne PAC	15/09/2011	36 500 000,00	31 ans	28 ans, 8 mois, 14 jours	344	FIXE	4,15	Annuelle	Progressif	35 244 950,46	1 462 665,44	665 422,35

* ARKEA : ARKEA Banque Entreprises et Institutionnels

BCME : Banque Commerciale pour le Marché de l'Entreprise

CAFFIL : Caisse Française de Financement Local

3.2.2. Endettement de la Ville de Marseille

Depuis 2008, la Ville de Marseille s'efforce de stabiliser son endettement. Ainsi, entre 2008 et 2014, l'encours de dette tous budgets confondus a augmenté de seulement 2,48 %, soit un taux de croissance annuel moyen de 0,41 %.

Au 1^{er} janvier 2014, l'encours total de la dette brute de la commune s'élève à 1 897 millions d'euros, soit une hausse de 2,07% par rapport au 1^{er} janvier 2013 (+38,4 millions d'euros), due à l'effort d'investissement consenti par la Ville de Marseille au titre de l'évènement Marseille Provence 2013 Capitale européenne de la Culture.

La Ville a également entrepris un effort d'optimisation du coût de la dette. En effet, le taux moyen pondéré de la dette municipale s'établissait à 4,59% en 2008. Le taux moyen 2013 s'établit à 3,13%.

Au 1^{er} janvier 2014, la dette de la Ville de Marseille est composée de 87,58% d'emprunts bancaires classiques et revolving et de 12,42% d'émissions obligataires.

	Au 01/01/2013		Au 01/01/2014	
	Encours en euros	Part de l'encours de dette total	Encours en euros	Part de l'encours de dette total
Emprunts bancaires	1 691 858 575,96	91,03%	1 661 452 671,49	87,58%
<i>dont emprunts bancaires classiques</i>	<i>1 640 208 447,30</i>	<i>88,25%</i>	<i>1 614 965 581,16</i>	<i>85,13%</i>
<i>dont crédits revolving</i>	<i>51 650 128,66</i>	<i>2,78%</i>	<i>46 487 090,33</i>	<i>2,45%</i>
Emprunts obligataires	166 800 000,00	8,97%	235 600 000,00	12,42%
TOTAL	1 858 658 575,96	100,00%	1 897 052 671,49	100,00%

Au 1er janvier 2014, l'encours de dette bancaire est réparti entre 14 établissements prêteurs et les émissions obligataires entre 3 chefs de file.

REPARTITION PAR PRETEURS	Au 01/01/2013		Au 01/01/2014	
	Dette en capital (en euros)	Part de l'encours de dette total	Dette en capital (en euros)	Part de l'encours de dette total
Auprès des organismes de droit privé				
ARKEA			18 000 000,00	0,95%
BNP Paribas	8 000 000,03	0,43%	6 666 666,70	0,35%
BCME	53 650 804,61	2,89%	50 313 001,20	2,65%
Caisse Française de Financement Local			463 297 722,54	24,42%
Caisse Régionale de Crédit Agricole	42 701 507,11	2,30%	34 681 556,75	1,83%
Caisse d'Epargne PAC	439 284 447,70	23,63%	437 068 344,91	23,04%
Caisse de Crédit Mutuel Méditerranéen	10 440 913,17	0,56%	9 541 892,71	0,50%
Caisse des Dépôts et Consignations	180 642 234,89	9,72%	235 256 944,51	12,40%
Crédit Agricole CIB	71 285 840,76	3,84%	63 971 417,31	3,37%
Crédit Foncier de France	121 648 726,59	6,54%	109 742 870,34	5,78%
DEUTSCHE PFANDBRIEFBANK	8 981 201,55	0,48%	8 441 038,61	0,44%
DePfa Bank Europe plc	42 269 192,68	2,27%	34 710 698,75	1,83%
Dexia Crédit Local	604 934 770,98	32,55%	92 718 485,49	4,89%
Société Générale	108 018 935,89	5,81%	97 042 031,67	5,12%
Sous-total	1 691 858 575,96	91,03%	1 661 452 671,49	87,58%
Dette provenant d'émissions obligataires				
Émission Publique CACIB NATIXIS	150 000 000,00	8,07%	150 000 000,00	7,91%
Émission privée DEXIA	16 800 000,00	0,90%	15 600 000,00	0,82%
NATIXIS			70 000 000,00	3,69%
Sous-total	166 800 000,00	8,97%	235 600 000,00	12,42%
TOTAL GENERAL	1 858 658 575,96		1 897 052 671,49	

3.2.3. Tableau d'amortissement prévisionnel

Dans le cadre du transfert de compétences à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, la Ville de Marseille a transféré une partie de son encours à l'EPCI (établissement public de coopération intercommunale).

Ainsi, l'encours de dette des budgets annexes relatifs aux compétences transférées (eau assainissement, ports) a fait l'objet d'un transfert total.

Concernant le budget principal, une évaluation de la dette souscrite au titre des compétences transférées (voirie, environnement, propreté, collecte et traitement des déchets, transport, politique de la ville et développement économique) a été réalisée. Il a été convenu par convention entre la Ville de Marseille et la Communauté Urbaine que la Ville conserve la relation directe avec les prêteurs. Dès lors, la Ville de Marseille s'est engagée à rembourser auprès de ses prêteurs l'ensemble de l'annuité due au titre de ses échéances, y compris l'annuité correspondant au service de la dette transférée.

Les contrats de prêts demeurent gérés par la Ville de Marseille.

La Communauté Urbaine s'est engagée quant à elle à rembourser à la Ville de Marseille par douzièmes mensuels égaux la somme correspondant à l'annuité de dette conformément à un tableau d'extinction établi conventionnellement. Il convient dès lors de distinguer la dette brute de la Ville de Marseille (encours total, y compris quote-part transférée à l'EPCI) de la dette nette (encours de dette, déduction faite de la quote-part transférée à la Communauté Urbaine).

L'amortissement de la dette au cours des exercices 2012 et 2013 est présenté dans le tableau ci-dessous.

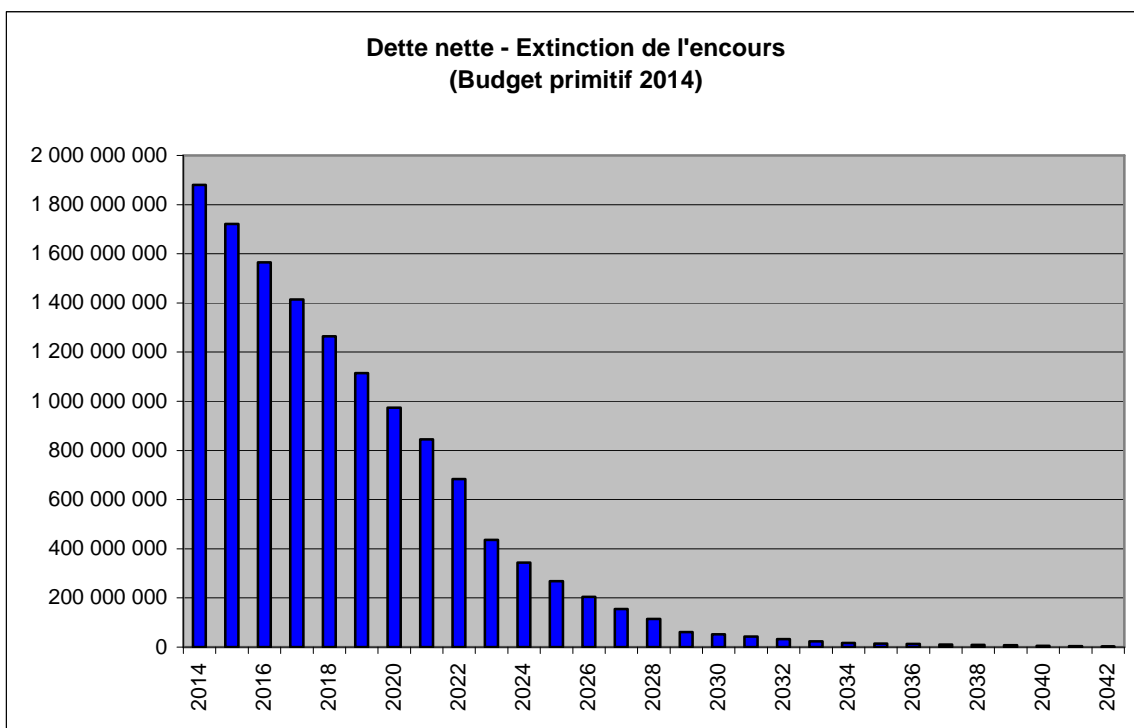
Année	Dette en capital au 1er Janvier	Amortissement
Tableau d'amortissement de la dette brute		
2012	1 856 066 450,15	172 716 639,51
2013	1 858 658 575,96	160 286 476,23
Participation de la Communauté Urbaine à l'amortissement de la dette		
2012	32 838 499,95	8 471 122,22
2013	24 367 377,73	7 809 023,50
Tableau d'amortissement de la dette nette		
2012	1 823 227 950,20	164 245 517,29
2013	1 834 291 198,23	152 477 452,73

En euros

Tableau d'amortissement de la dette brute en euros		
(Budget primitif 2014)		
Année	Dette en capital au 1er Janvier	Amortissement
2014	1 897 052 671,49	166 049 694,28
2015	1 731 002 977,21	158 818 791,17
2016	1 572 184 186,04	152 661 183,69
2017	1 419 523 002,35	152 173 840,44
2018	1 267 349 161,91	150 488 672,49
2019	1 116 860 489,42	142 279 777,12
2020	974 580 712,30	129 168 554,17
2021	845 412 158,13	161 591 764,55
2022	683 820 393,58	247 577 363,32
2023	436 243 030,26	92 513 232,09
2024	343 729 798,17	75 871 853,49
2025	267 857 944,68	62 796 131,42
2026	205 061 813,26	50 759 233,89
2027	154 302 579,37	39 554 306,07
2028	114 748 273,30	53 460 392,46
2029	61 287 880,84	9 243 882,59
2030	52 043 998,25	9 565 023,51
2031	42 478 974,74	9 899 210,75
2032	32 579 763,99	9 148 332,31
2033	23 431 431,68	5 967 318,15
2034	17 464 113,53	3 492 184,26
2035	13 971 929,27	1 516 343,19
2036	12 455 586,08	1 576 996,92
2037	10 878 589,16	1 640 076,80
2038	9 238 512,36	1 705 679,87
2039	7 532 832,49	1 773 907,06
2040	5 758 925,43	1 844 863,35
2041	3 914 062,08	1 918 657,88
2042	1 995 404,20	1 995 404,20
TOTAL		1 897 052 671,49

Participation de la Communauté Urbaine à l'amortissement de la dette en euros		
(Budget primitif 2014)		
Année	Dette en capital au 1er Janvier	Amortissement
2014	16 558 354,23	6 577 101,73
2015	9 981 252,50	3 062 287,91
2016	6 918 964,60	1 686 952,25
2017	5 232 012,34	1 655 976,45
2018	3 576 035,90	1 731 897,13
2019	1 844 138,76	1 505 305,85
2020	338 832,91	338 832,92
TOTAL		16 558 354,24

Tableau d'amortissement de la dette nette en euros		
(Budget primitif 2014)		
Année	Dette en capital au 1er Janvier	Amortissement
2014	1 880 494 317,26	159 472 592,55
2015	1 721 021 724,71	155 756 503,26
2016	1 565 265 221,44	150 974 231,44
2017	1 414 290 990,01	150 517 863,99
2018	1 263 773 126,01	148 756 775,36
2019	1 115 016 350,66	140 774 471,27
2020	974 241 879,39	128 829 721,25
2021	845 412 158,13	161 591 764,55
2022	683 820 393,58	247 577 363,32
2023	436 243 030,26	92 513 232,09
2024	343 729 798,17	75 871 853,49
2025	267 857 944,68	62 796 131,42
2026	205 061 813,26	50 759 233,89
2027	154 302 579,37	39 554 306,07
2028	114 748 273,30	53 460 392,46
2029	61 287 880,84	9 243 882,59
2030	52 043 998,25	9 565 023,51
2031	42 478 974,74	9 899 210,75
2032	32 579 763,99	9 148 332,31
2033	23 431 431,68	5 967 318,15
2034	17 464 113,53	3 492 184,26
2035	13 971 929,27	1 516 343,19
2036	12 455 586,08	1 576 996,92
2037	10 878 589,16	1 640 076,80
2038	9 238 512,36	1 705 679,87
2039	7 532 832,49	1 773 907,06
2040	5 758 925,43	1 844 863,35
2041	3 914 062,08	1 918 657,88
2042	1 995 404,20	1 995 404,20
TOTAL		1 880 494 317,25



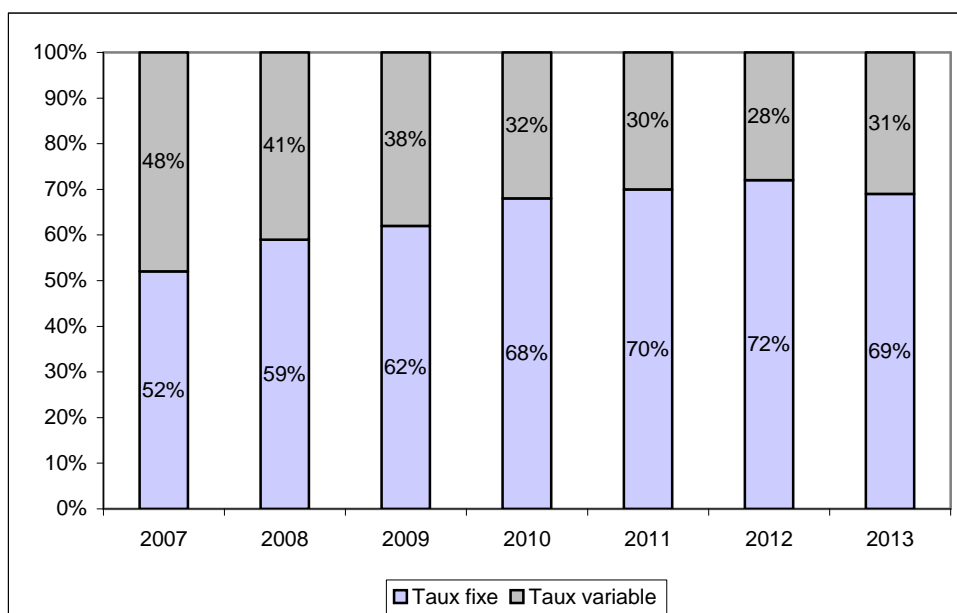
Données exprimées en euros.

3.2.4. Couverture des taux

Depuis 2007, la Ville a décidé de renforcer le positionnement de sa dette à taux fixe. Néanmoins, la part de taux fixe a atteint 72% en 2012, en raison notamment de l'offre bancaire restreinte composée essentiellement de taux fixes. Aussi la Ville a-t-elle souhaité en 2013 réintroduire un peu de souplesse dans son encours en essayant d'augmenter la part de taux variables dans une fourchette comprise entre 30% et 35 %, permettant de conserver un encours sécurisé tout en bénéficiant des taux variables particulièrement bas.

Au 31 décembre 2013, après prise en compte des swaps, la part à taux fixe est portée à 69% contre 31% de taux variables.

Pour mémoire :



La Ville de Marseille ne possède aucun produit impliquant un risque de change (devises) ou de cours de matières premières.

La Ville de Marseille dispose, au 1^{er} janvier 2014 de 7 produits de couverture de taux pour un montant de 49 113 907 euros.

N° Couverture	Banque	Notionnel résiduel	Durée rés.	Reçu			Payé			Produits liés
				Taux	Risque	CBC	Taux	Risque	CBC	
WD 56	Société Générale	412 348,63 €	0,75	Taux fixe à 4.7 %	Fixe	1A	Euribor 12 M + (-0.735)	Variable	1A	814
WD 61	Barclays Bank	8 200 000,00 €	1,67	Livret A + 0.95	Livret A	1A	Taux fixe 1.96% si Spread CMS EUR 10A (Postfixé)-CMS EUR 02A (Postfixé) >= 0.16% sinon (7.3% - 10 x spread)	Pente	6F	898
WD 62	CACIB	13 695 676,02 €	8,83	Tag 03 M	Variable	1A	Taux fixe à 2.73 %	Fixe	1A	936
WD 63	CACIB	7 306 473,16 €	14	Tag 03 M	Variable	1A	Taux fixe à 3.11 %	Fixe	1A	882
WD 64	Barclays Bank	6 666 666,70 €	4,95	Euribor 03 M	Variable	1A	Taux fixe à 2.1175 %	Fixe	1A	889
WD 65	Barclays Bank	6 256 675,30 €	4,73	Euribor 12 M	Variable	1A	Taux fixe à 2.44 %	Fixe	1A	885
WD 66	Barclays Bank	6 576 067,55 €	5,99	Euribor 12 M	Variable	1A	Taux fixe à 2.65 %	Fixe	1A	906
Total		49 113 907,36 €								

Pour mémoire, la Ville de Marseille avait, au 1er janvier 2013, 7 produits de couverture de taux pour un montant couvert de 55 821 742 euros.

4 - RESPONSABILITÉ DU SUPPLEMENT AU PROSPECTUS DE BASE

Personne qui assume la responsabilité du présent Supplément

Au nom de l'Emetteur

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Supplément au Prospectus de Base sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

VILLE DE MARSEILLE

Hôtel de Ville

Quai du Port

13002 Marseille

France

Représentée par Jean-Claude Gaudin,

Maire de la Ville de Marseille

Le 12 mai 2014



En application des articles L. 412-1 et L. 621-8 du code monétaire et financier et de son règlement général, notamment de ses articles 212-31 à 212-33, l'Autorité des marchés financiers a apposé le visa n°14-193 en date du 13 mai 2014 sur le présent supplément au prospectus de base. Ce supplément a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Le visa, conformément aux dispositions de l'article L. 621-8-1-I du code monétaire et financier, a été attribué après que l'AMF a vérifié "*si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes*". Il n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des éléments comptables et financiers présentés.

Conformément à l'article 212-32 du règlement général de l'AMF, toute émission ou admission de titres réalisée sur la base de ce prospectus donnera lieu à la publication de conditions définitives.